

**ANALYSE DE LA SOCIETE CIVILE SUR LE PROJET DE LOI PORTANT REDDITION DES
COMPTES DE LA LOI DE FINANCES POUR L' EXERCICE 2014**

	Octobre 2014	
--	---------------------	--

Table des Matières

Table des Matières.....	2
0. Introduction.....	3
01. Contexte et Justification.....	3
02. Objectifs :.....	4
03. Méthodologie.....	4
I. Les résultats généraux de l'exécution de la loi de Finances n° 14/002 du 31 janvier 2014.....	5
A. Contexte d'exécution du budget 2014.....	5
B. Présentation Résultats de l'exécution du budget 2014.....	6
I.1. LES RECETTES.....	7
0. Réalisation.....	7
I.1.1. Comportement général des recettes internes.....	8
0. Instructions sur la mobilisation des recettes.....	8
a. Les recettes de la Direction Générale des Douanes et Accises, DGDA.....	10
b. Les recettes de la Direction Générale des Impôts, DGI.....	12
c. Les recettes de la DGRAD.....	13
I.1.2. Les recettes externes.....	22
I.2. LES DEPENSES.....	26
0. Instruction générale en matière des dépenses.....	26
I.2.1. Exécution selon les 6 axes du programme d'action du Gouvernement (PAG).....	26
I.2.2. DEPENSES COURANTES :.....	28
a. Evolution des dépenses entre 2013-2014.....	28
b. Comportement des dépenses.....	28
c. Part relative des dépenses sur Transferts et Intervention de l'Etat.....	28
I.2.3. Dépenses en Capital.....	30
A. Composition des dépenses en capital.....	30
I.2.4. Autres classification des dépenses du Budget Général.....	45
A. Exécution des dépenses par administration.....	45
B. Exécution des dépenses par grandes fonctions de l'Etat.....	47
II. Observations générales de la société civile sur l'exécution de la loi de finances 2014.....	50
II.1. La conformité à la loi.....	50
II.2. Sur le plan de l'exécution.....	50
II.3. L'absence de la loi de finance rectificative.....	51
III. Recommandations de la Société Civile sur l'exécution du Budget 2014.....	51

0. Introduction.

La présente analyse du projet de loi portant reddition des comptes de la loi de finances pour l'exercice 2014 est réalisée par la Société Civile. Elle se focalise autour de cinq points à savoir :

I. Les résultats généraux de l'exécution de la loi de Finances n°14/002 du 31 janvier 2014 ;

I.1. Les recettes :

- Les recettes internes
- Les recettes externes

I.2. Les dépenses :

- Les dépenses courantes ;
- Les dépenses d'investissement ;
- Les autres dépenses du budget général

II. Observations de la société civile sur l'exécution de la loi de finance 2014

III. Les recommandations

01. Contexte et Justification

La reddition de comptes est une forme classique de droit de vote, qui permet aux citoyens de demander périodiquement des comptes aux gouvernants au sujet de la manière dont ils exercent le pouvoir. Lorsque la prise de décisions effectuée par le gouvernant se fait en fonction des principes de la reddition de comptes, elle accroît la légitimité des interactions entre l'État et la société.

Ainsi, la responsabilité budgétaire est assurée grâce à la charge et aux rôles du contrôleur et du Vérificateur général, assumés de manière efficace.

La loi n°11/011 du 13 juillet 2011, relative aux Finances Publiques énonce à son article 28 que la loi portant reddition des comptes, dont le projet est supervisé par le ministre ayant les Finances dans ses attributions, constate les résultats définitifs de l'exécution de la loi de finances de l'année à laquelle elle se rapporte et approuve les différences entre les résultats et les prévisions de ladite loi complétée, le cas échéant, par les lois de finances rectificatives.

Elle est présentée dans les mêmes formes que la loi de finances de l'exercice clos auquel elle se rapporte.

L'article 29 complète ce qui suit : chaque année, la loi portant reddition des comptes arrête le compte général du pouvoir central et règle définitivement le budget de l'exercice précédent.

Elle constate le montant des encaissements des recettes et des dépenses payées se rapportant à une même année. Elle ratifie, le cas échéant, les crédits ouverts par Ordonnance-loi du Président de la République et approuve, par le vote des crédits complémentaires, les dépassements de crédits résultant des cas de force majeure.

Elle annule la différence entre le montant des crédits ouverts par le budget et le montant de dépenses payées au 31 décembre augmenté de celui des crédits reportés conformément aux articles 53 et 93 de la présente loi.

La loi portant reddition des comptes établit le compte de résultats qui comprend :

- le déficit ou l'excédent résultant de la différence entre les recettes et les dépenses du budget général et des budgets annexes;
- les profits et pertes constatés dans l'exécution des comptes spéciaux;
- les profits et pertes résultant éventuellement de la gestion des opérations de trésorerie.

Elle autorise l'inscription des résultats définitifs des opérations au compte consolidé destiné à l'enregistrement des soldes positifs ou négatifs obtenus au cours des différentes gestions budgétaires.

Dans son rôle du Contrôle Citoyen, les OSC œuvrant dans le secteur des finances publiques sous la coordination de l'ODEP, se sont réunis du 21 au 25 octobre 2015, pour analyser ce projet de loi portant reddition des comptes de la loi de finances pour l'exercice 2014, déposé par le gouvernement à l'Assemblée Nationale, à la fin du mois de septembre 2015 en vue d'en relever les forces et faiblesses de son exécution.

0.2. Objectifs :

A travers l'analyse du projet de loi portant reddition des comptes de la loi de finances pour l'exercice 2014, l'Observatoire de la dépense publique vise à :

- Relever les prévisions et les exécutions budgétaires ;
- Dégager les écarts existants ;
- Etablir une correspondance entre les tendances démographiques et les finances publiques ;
- Analyser les recettes tel que mobiliser par les régies financières ;
- Analyser les dépenses de services sociaux de base.

03. Méthodologie

Dans le but de mieux faire l'analyse du projet de loi portant reddition des comptes, l'ODEP a recouru à la méthode documentaire. C'est l'ensemble des étapes permettant de chercher, identifier et trouver des documents relatifs à un sujet par l'élaboration d'une stratégie de recherche.

I. Les résultats généraux de l'exécution de la loi de Finances n°14/002 du 31 janvier 2014

A. Contexte d'exécution du budget 2014

La loi de finances de l'exercice 2014 a été élaborée dans un contexte caractérisé :

Sur le plan politique, diplomatique et sécuritaire :

L'action de l'Etat dans ces domaines demeure l'application de l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans la région des Grands Lacs ainsi que la mise en œuvre des résolutions des concertations nationales, notamment la poursuite de la réforme sécuritaire, le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire, ainsi que l'organisation des élections locales, provinciales et sénatoriales prévues en 2014

Sur le plan économique :

L'action du gouvernement consiste en l'intensification de mobilisation des ressources budgétaires, en vue de l'émergence du Congo à l'horizon 2030 et, à court terme, celle d'un pays à revenu intermédiaire d'ici 2018. Pour ce faire, des efforts seront déployés en 2014 pour la certification des réserves minières et pétrolières du pays, la pré-exploitation de la cuvette centrale ainsi que la réalisation de divers autres projets liés notamment au désenclavement des provinces, à l'électrification du monde rural, à l'équipement et au renforcement des petites et moyennes entreprises en vue de la création d'une classe moyenne, à la réhabilitation des infrastructures des centres et instituts de recherche, de même qu'à la relance de la recherche agricole et forestière.

La loi de finances de l'exercice 2014 poursuit la mise en œuvre des innovations de la loi relative aux finances publiques, notamment l'approche de gestion axée sur les résultats (GAR), la pluri annualité à travers la programmation budgétaire des actions du gouvernement (PBAG) ainsi que la prise en compte des principes de la libre administration des provinces et de la décentralisation.

Les allocations stratégiques de 2014 reflètent les politiques que le Gouvernement entend mener en ligne avec son programme d'action.

La réforme fiscale, l'amélioration du climat des affaires et le niveau d'investissements ainsi que le renforcement de l'action des administrations fiscales et non fiscales sont pris en compte et les mesures d'encadrement des recettes y relatives sont intégrées dans la présente Loi.

Les principaux indicateurs macroéconomiques sous-tendant les prévisions budgétaires de l'exercice 2014 se déclinent comme suit :

- Taux de croissance de PIB début période : 8,7%
- Déflateur du PIB début période : 2,2%
- Taux d'inflation moyen début période : 3,9 %
- Taux d'inflation début période : 3,7%
- Taux de change moyen : 927,97 FC/USD

- PIB nominal (en Milliards de FC): 21.828,2

La loi de finance de l'exercice 2014 a été voté en équilibre tant en recettes et qu'en dépenses, à 8.273,43 milliards de FC dont 37,9% du PIB.

Comparé au budget de l'exercice 2013 qui était de FC 7.259,09 milliards, il s'était dégagé un taux d'accroissement de 14,0%.

Cependant, après exécution dudit budget, les indicateurs macroéconomiques ayant servi de toile de fonds à son élaboration se présente comme suit :

- Taux de croissance de PIB fin période : 9,5 %
- Déflateur du PIB fin période : 3,09%
- Taux d'inflation moyen fin période : 1,03 %
- Taux d'inflation fin période : 1,24 %
- Taux de change moyen fin période : 925,1847 FC/USD
- Taux de change fin période : 925,51 FC/USD
- PIB nominal (en Milliards de FC): 33.924,28

B. Présentation Résultats de l'exécution du budget 2014

En exécution de la disposition de l'article 14 de la loi du 13 juillet 2011, la loi de finances n° 14/002 du 31 janvier 2014 pour l'exercice 2014 avait arrêté, en recettes comme en dépenses, à CDF 8.273,43 milliards de FC

Les résultats généraux de l'exécution de la loi de finances de l'année 2014 se présentent comme suit :

- Recettes Internes : CDF 4.332,50 milliards ;
- Recettes Extérieures : CDF 1.346,57 milliards ;
- Recettes des Budgets Annexes : CDF 117,79 milliards ;
- Recettes des Comptes spéciaux : CDF 256,12 milliards

Quant aux dépenses exécutées, elles ont été de CDF 6.149,86 milliards, réparties ci-après :

- Dépenses courantes : CDF 4.079,06 milliards ;
- Dépenses d'investissement : CDF 1.698,99 milliards ;
- Dépenses des Budgets Annexes : CDF 117,79 milliards ;
- Dépenses des Comptes spéciaux : CDF 256,12 milliards

Il se dégage de la comparaison entre les recettes réalisées et les dépenses exécutées, un écart négatif de CDF 98,98 milliards.

I.1. LES RECETTES

0. Réalisation

Voté en équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à FC 83273,43 milliards, l'exécution du budget au 31 décembre 2014 renseigne dans l'ensemble, des recettes de FC 6.052,98 milliards, soit un taux de réalisation de 73, 16% par rapport aux prévisions.

Comparée aux réalisations de 2013, qui était de FC 4.518,11 milliards des recettes, il se dégage une progression de 33,96%.

Synthèse des recettes du budget de l'exercice 2014 en FC

N°	LIBELLE	PREVISIONS (CDF)	REALISATION (CDF)	%
1	Recettes du budget Général	7.449.004.345.919,00	5.679.069.005.231,10	76,24
1.1	Recettes internes	5.480.395.169.919,00	4.332.498.471.658,97	79,05
1.1.1.1.	DGDA hors TVA	1.281665.826.885,00	920.292.946.600,71	71,80
1.1.1.2	DGI hors Pétroliers/hors TVA	1.218.160.758.360,62	1.109.245.598.433,49	91,06
1.1.1.3	TVA (DGI+DGDA)	1.915.416.488.529,86	1.458.282.841.409,81	76,13
1.1.1.4	Recettes non fiscale	654.726.169.144,00	501.850.356.703,73	76,65
1	Recettes non fiscales/Hors Pétroliers	565.978.058.144,00	462.224.559.117,07	81,67
	DGRAD/hors Pétroliers	565.978.058.144,00	451.829.058.778,72	79,83
	Les recettes des chancelleries	00	10.395.500.338,35	
2	Autres recettes/DGRAD	88.739.111.000,00	39.625.797.586,66	44,65
	Vente de participation	00		
	Bonus sur contrat chinois	00		
	Pas de porte minière	63.000.000.000,00		
	Reliquat paie et extournes	00	2.452.498.060,36	
	Autres recettes	25.739.111.000,00	37.173.299.526,30	144,42
	Pétroliers producteurs	410.435.000.000,00	342.826.728.511,23	83,53
	DGI	169.520.668.000,00	126.929.734.173,03	74,88
	DGRAD	240.914.332.000,00	215.896.994.338,20	89,62
1.2	Recettes extérieures	1.968.609.176.000,00	1.346.570.533.572,13	68,40
	Appuis budgétaires	197.373.287.000,00	00	
	Emprunt programme		00	
	Dons budgétaires		00	
	Ressources PPTE	197.373.287.000,00	00	
	Ressources PPTE	40.373.287.000,00	00	
	Ressources Allègements IADM	157.000.000.000,00	00	
	Financement des investissements	1.771.235.889.000,00	1.346.570.533.572,13	76,02
	Dons projets	1.587.193.316.000,00	1.257.752.606.594,79	79,24
	Emprunts projets	184.042.573.000,00	88.817.926.977,34	48,26
2	Budgets Annexes	516.429.915.000,00	117.790.998.345,00	22,81
3	Comptes Spéciaux	307.999.348.000,00	256.122.612.752,56	83,16
	RECETTES TOTALES	8.273.433.608.919,00	6.052.982.616.328,66	73,16

Source : *Projet de Loi portant reddition des Comptes de la Loi de Finances pour l'exercice 2014*

Commentaire

La synthèse du budget de l'exercice 2014 renseigne :

Les recettes du budget général de la loi des finances pour l'exercice 2014 ont été réalisées à 76,24%, des comptes spéciaux à 22,81% et des budgets annexes à 83,16%. Ce qui fait 73,16% des recettes totales mobilisées au cours cet exercice budgétaire. Cependant, il se dégage une moins-value de 2.220.450.992.591 milliards de fc soit 27% du budget général.

Les recettes internes ont été mobilisées à 79,24% tandis que, les recettes externe à 68,40%. Au niveau interne, les recettes de la DGI hors Pétroliers/hors TVA et les Recettes non fiscales/Hors Pétroliers ont été mobilisées à hauteur à plus de 80%. Par contre, sur le plan extérieur les recettes d'appuis budgétaires évalués à CDF 197.373.287.000,00 et Ressources PPTE n'ont pas été réalisées.

Il faudra aussi relever qu'aucune régie financière n'atteint les assignations fixées par le Ministère du Budget. Au regard de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques en son article 11, il se pose ici un problème de sincérité budgétaire. En outre le circulaire N° 001/VPM/MIN.BUDGET/2014 du 26 février 2014 contenant les instructions relatives à l'exécution de la loi de finances No 14/002 DU 31 Janvier 2014 les recettes projetées dans la loi de finances constituent les minima obligatoires à percevoir par les services mobilisateurs.

1.1.1. Comportement général des recettes internes

0. Instructions sur la mobilisation des recettes

En RDC, les recettes de l'Etat sont recouvrées par 3 administrations financières appelées régies financières : la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) et la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation, (DGRAD).

Ainsi, en 2014 ces administrations financières devraient apporter au trésor public 5.480.395.169.919 de FC. Pour atteindre cet objectif, la circulaire N° 001/VPM/MIN.BUDGET/2014 du 26 février 2014 contenant les instructions relatives à l'exécution de la loi de finances No 14/002 DU 31 Janvier 2014, prescrit ce qui suit :

« Les recettes projetées dans la loi de finances constituent les minima obligatoires à percevoir par les services mobilisateurs.

L'exécution d'une recette publique passe par les quatre étapes requises en comptabilité publique, à savoir : la constatation, la liquidation, l'ordonnancement et le recouvrement. La constatation a pour objet d'identifier et d'évaluer la matière imposable. La liquidation consiste à déterminer le montant de la

créance sur le redevable en indiquant les bases, taux et tarifs appliqués. L'ordonnancement consiste à établir un titre de perception destiné à la prise en charge de la recette et permettant au Comptable Public d'en assurer le recouvrement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement, les administrations financières sont tenues de mettre en place un mécanisme efficace d'encadrement et de suivi de mobilisation des ressources budgétaires de manière à permettre un financement satisfaisant des actions du Gouvernement... »

Les lignes suivantes présentent les comportements des recettes du pouvoir central des 3 régions financières, telles mobilisées pendant l'exercice budgétaire 2014.

a. Les recettes de la Direction Générale des Douanes et Accises, DGDA

Tableau synthèse de cas des moins-values et plus-values relevé dans les réalisations des recettes de la DGDA en 2014

IMPUTATION	ACTES GENERATEURS	PREVISIONS en CDF	REALISATION en CDF	MOINS-VALUE en CDF	PLU-VALUE en CDF	Taux de réal. En%
7141	Impôts généraux sur les biens et services	1.174.933.503.406 ,00	872.961.674.707,00	301.971.828.699,00		74,30
7142	Droits d'accises	543.486.234.445,00	350.481.413.078,32	223.908.399.829,63	30.903.578.462,95	64,49
7148	Amendes et pénalités sur impôts et taxes sur les biens et services	323.544.000,00	25.220.910,00	298.323.090,00	0	7,80
7151	Droits de douane et autres droits à l'importation	721.192.081.388,00	560.104.734.015,45	161.188.112.476,05	100.765.103,50	77,66
7152	Taxes à l'exportation	14.674.832.052,00	7.359.997.719,61	7.342.090.284,39	27.255.952,00	50,15
7158	Amendes et pénalités sur impôts sur le commerce et transaction interne	1.989.135.000,00	2.321.580.877,33		332.445.877,33	116,71
TOTAL GENERAL RECETTES DGDA		2.456.599.330.291,00	1.793.254.621.307,71	694.708.754.379,07	31.364.045.395,78	73,00

Source : *Projet de Loi portant reddition des Comptes de la Loi de Finances pour l'exercice 2014*

Commentaire :

Les moins-values relevées dans les recettes des DGDA constituent des fautes de gestion, au sens de l'article 129 de la LOFIP.

Ces moins-values sont dégagées par l'incapacité de la DGDA lors la perception de la taxe sur la valeur Ajouté et par manque du circulaire n° 001/VPM/MIN.BUDGET/2014 du 26 février 2014 contenant les instructions relatives à l'exécution de la loi de finances n° 14/002 du 31 Janvier 2014, qui renseigne : « La Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA), pour l'accroissement des recettes du Trésor au cours de l'exercice 2014, doit cerner tous les mouvements d'entrée et de sortie générés par les flux du commerce extérieur afin de mieux appréhender les impôts et taxes sur les biens et services, les droits de douanes et autres droits à l'importation, les taxes à l'exportation ainsi que les amendes et pénalités y rattachés... ».

Pour une meilleure mobilisation des recettes, la DGDA devrait mettre en place les mesures suivantes : le changement des politiques de fixation des prix des produits pétroliers, notamment par la réduction de la marge bénéficiaire des sociétés commerciales ; le contrôle des prix appliqués par les sociétés de télécommunication et l'audit du secteur ; la suppression des exonérations dérogatoires accordées aux institutions, services de l'Etat et à certaines sociétés dans le cadre de contrat de programme ; le gel des exonérations portant sur les biens à caractère commercial accordées aux ONG ; la poursuite de l'informatisation et de l'implantation des guichets uniques dans les postes frontaliers non encore équipés ; le renforcement du contrôle mixte DGDA – DGI sur le phénomène prête-nom et sur le contrôle des charges afin de s'assurer de l'exactitude de la valeur en douane déclarée à l'importation.

S'agissant des plus-values constatées par la société civile sont issues de la sous-estimation, par la régie financière des recettes en provenance de ces actes générateurs.

Le Gouvernement explique ces moins-values des recettes des Douanes et Accises par les éléments ci-dessous :

- Le non mise en œuvre des mesures préalables à la réalisation des assignations budgétaires 2014 ;
- Les perturbations récurrentes du réseau informatique ;
- La prise en charge de la fiscalité pétrolière ayant entraîné un manque à gagner de 92,51 milliards de FC ;
- Le volume important des exonérations accordées, occasionnant un manque à gagner de FC 412,65 Fc ; etc.

b. La Direction Générale des Impôts, DGI

Tableau signalétique des cas de moins-values et plus-values des recettes de la DGI

IMPUTATION	ACTES GENERATEURS	PREVISIONS	REALISATION	MOINS-VALUE	PLU-VALUE	Taux de réal. en %
7111	Impôts sur les revenus des personnes physiques	714.716.275.313,00	565.034.899.400,94	149.681.375.912,06	00	79,06
7112	Impôts sur les bénéfices des sociétés et autres entreprises	560.420.519.048,00	445.853.023.559,29	192.796.013.143,36	78.228.517.654,65	79,56
7113	Impôts sur les gains en capital	55.401.768.000,00	49.931.102.852,02	5.470.665.147,98		90,13
7118	Amendes et pénalités sur impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital	44.219.269.000,00	42.137.817.983,00	2.081.451.017,00		95,29
7141	Impôts généraux sur les biens et services	747.667.661.124,00	587.222.373.069,96	160.445.288.054,04		78,54
7145	Taxes sur utilisation ou l'autorisation d'utiliser les biens ou d'exercer des activités	3.400.092.000,00	2.506.550.485,24	893.541.514,76		73,72
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	2.338.827.000,00	1.880.997.785,85	457.829.214,15		80,42
SOUS-TOTAL DGI/HORS PETROLIERS		1.958.643.743.485,00	1.694.566.765.136,30	342.305.496.003,35	78.228.517.654,65	86,52
PETROLIERS PRODUCTEURS/DGI		169.520.668.000,00	126.929.734.173,03	42.590.933.826,97		74,88
TOTAL GENERAL DGI		2.128.164.411.485,00	1.821.496.499.309,33	384.896.429.830,32	78.228.517.654,65	85,59

Source : *Projet de Loi portant reddition des Comptes de la Loi de Finances pour l'exercice 2014*

Observation :

Sur une prévision de FC 1.958,64 milliards, la Direction Générale des Impôts a réalisé, en 2014, un total de FC 1.694,57 milliards, soit un taux de réalisation de 86,52% par rapport aux prévisions.

Comparées aux réalisations de l'exercice budgétaire 2013, de l'ordre de FC 1.513, 45milliards, il se dégage un taux d'accroissement de 12,00%.

Les plus-values relevées dans les recettes de la DGI, proviennent de l'acte générateur « Impôts sur les bénéfices des sociétés et autres entreprises ». Ce qui indique la sous-évaluation des recettes par la régie financière.

Elles sont aussi dues au manque de :

- l'amélioration du régime des pénalités fiscales en matière de TVA ;
- la modification du mode de calcul du prorata de déduction de la TVA en cas d'exonération liée à la qualité de la personne (mission diplomatique ou consulaire, organisation internationale) ;
- l'unification des échéances de dépôt des déclarations et des paiements des impôts à paiement mensuel, notamment l'impôt professionnel sur les rémunérations, l'impôt exceptionnel sur la rémunération du personnel expatrié, l'impôt mobilier des entreprises de droit national, l'impôt professionnel sur les prestations de services de non-résidents ;
- la poursuite de la fiscalisation des rémunérations tant des membres des Institutions nationales et provinciales que des fonctionnaires et agents de l'État dans l'ensemble afin de promouvoir davantage la culture fiscale et de rehausser le niveau des recettes, ...

c. DGRAD

Les recettes de la DGRAD comportent les recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participation. Le tableau ci-dessous présente les cas de réalisation des recettes de la DGRAD en 2014.

Tableau illustratif des recettes de la DGDA pour l'exercice 2014, en FC

IMPUTATION	ACTES GENERATEURS	PREVISIONS	REALISATION	MOINS-VALUE	PLU-VALUE	Taux de réal.
22	AFFAIRES ETRANGERES ET COOPERATION INTERNATIONALE	25.303.329.000,00	25.871.017.374,75	4.211.104.208,23	4.778.792.582,98	102,24
7422	Droits administratifs	25.303.329.000,00	23.970.385.143,76	4.211.104.208,23	2.878.160.351,99	94,73
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands		1.900.632.230,99		1.900.632.230,99	
25a	INTERIEUR ET SECURITE	711.359.000,00	331.229.797,70	491.691.017,00	111.561.814,70	46,56
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	96.702.000,00	149.034.865,66	9.273.160,42	61.606.026,08	154,12
7153	Taxe divers non douaniers sur le commerce extérieur	00	00	00	00	
7422	Droits administratifs	614.657.000,00	133.835.206,42	482.417.856,58	1.596.063,00	21,77
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	0	48.359.725,62	0	48.359.725,62	
25b	INTERIEUR/RELATION AVEC LES PP	1.396.800.000,00	54.867.955,00	1.350.365.400,00	8.433.35,00	3,93
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	1.396.800.000,00	54.867.955,00	1.350.365.400,00	8.433.35,00	3,93
29	ECONOMIE NATIONALE	8.345.744.000,00	567.702.805,02	7.818.371.706,00	40.330.511,02	6,8
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	111.045.000,00	151.375.511,02		40.330.511,02	136,32
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	0	0	0	0	
7431	Amendes transactionnelles administratives	8.234.699.000,00	416.327.294,00	7.818.371.706,00		5,06
30	FINANCES	3..952.408.000,00	275.303.214,32	3.892.956.490,49	215.851.704,81	6,97
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands		48.383.133,32	0	48.383.133,32	
7431	Amendes transactionnelles administratives	3.952.408.000,00	69.278.839,51	3.892.956.490,49	9.827.330,00	1,75
7452	Cautions	0	156.472.224,49	0	156.472.224,49	
7455	Remboursement sur les biens nationalisés	0	1.169.017,00		1.169.017,00	
31	BUDGET	0	1.596.500,00		1.596.500,00	
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	0	1.596.500,00		1.596.500,00	
32	PLAN	11.033.000,00	58.326.228,00	00	47.293.228,00	528,65

7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	11.033.000,00	20.426.017,00	00	9.393.017,00	185,14
7422	Droits administratifs	00	37.808.211,00		37.808.211,00	
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	00	92.000,00		92.000,00	
34	JUSTICE ET GARDE SCEAUX	550.808.000,00	538.562.361,35	359.474.701,33	347.229.062,68	97,78
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	521.199.000,00	433.066.290,36	337.669.062,80	249.536.353,16	83,09
7459	Autres recettes diverses non classées ailleurs	29.609.000,00	7.803.361,47	21.805.638,53	0	26,35
7431	Amendes transactionnelles administratives	0	97.692.709,52	0	97.692.709,52	
37	SANTE	10.200.874.000,00	14.526.187.494,53	194.869.668,67	4.520.183.163,20	142,40
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	276.017.000,00	331.441.375,70	69.383.538,52	124.807.914,22	120,08
7153	Taxe divers non douaniers sur le commerce extérieur	80.000.000,00	253.499.199,96	0	173.499.199,96	316,87
7422	Droits administratifs	8.663.255.000,00	12.295.616.264,62	125.486.130,15	3.757.847.394,77	141,93
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	1.170.584.000,00	1.294.467.436,40	0	123.883.436,40	110,58
7431	Amendes transactionnelles administratives	11.018.000,00	351.163.217,85	0	340.145.217,85	3187,18
38	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRES ET PROFESSIONNEL	00	00	0	0	
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités					
7422	Droits administratifs					
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands					
40	ESU	30.750.000,00	187.558.382,85	1.005.859,99	157.814.242,84	609,95
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	8.500.000,00	39.330.198,20	0	30.830.198,20	462,71
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	18.574.000,00	145.558.044,64	0	126.984.044,64	783,67
7431	Amendes transactionnelles administratives	3.676.000,00	2.670.140,01	1.005.859,99	00	72,64
41	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	79.056.000,00	4.724.265,00	74.331.735,00	0	5,98
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	36.198.000,00	4.198.525,00	31.999.475,00	0	11,60

7416	Revenus sur les droits d'auteur, recherche scientifique, brevets et marques	22.115.000,00	435.800,00	21.679.200,00	0	1,97
7422	Droits administratifs	14.082.000,00	89.940,00	13.992.060,00	0	0,64
7431	Amendes transactionnelles administratives	6.661.000,00	0	6.661.000,00	0	00
42	TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES	430.069.000,00	308.978.518,95	371.000.000,00	249.909.518,95	71,84
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	59.069.000,00	156.970.156,62	0	97.901.156,62	265,74
7421	Ventes des établissements non marchands	0	86.684.888,00	0	86.684.888,00	
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	371.000.000,00	65.323.474,33	371.000.000,00	65.323.474,33	17,61
7431	Amendes transactionnelles administratives	0	0	0	0	
43	URBANISME ET GESTION IMMOBILIERE	1.642.718.000,00	3.593.069.586,86	136.145.603,13	2.086.497.189,99	218,73
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	689.941.000,00	713.028.044,42	80.512.341,47	103.599.385,89	103,35
7162	Autres recettes fiscales à la charge d'autres entité ou non identifiables	00	00	00	00	
7415	loyers	883.836.000,00	2.866.733.804,10	0	1.982.897.804,10	324,35
7431	Amendes transactionnelles administratives	68.941.000,00	13.307.738,34	55.633.261,00	0	19,30
44	AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE	5.652.612.000,00	4.956.580.987,09	3.276.031.101,27	2.580.000.088,36	87,69
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	6.061.000,00	9.217.993,00	2.491.374,00	5.648.367,00	152,09
7153	Taxe divers non douanier sur le commerce extérieur	13.312.000,00	980.039.407,72	456.490.000,00	967.183.897,72	7362,07
7422	Droits administratifs	5.629.492.000,00	3.054.022.260,88	3.271.770.328,27	696.300.589,15	54,25
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	3.747.000,00	331.461.815,00	1.312.909,00	329.027.724,00	8846,06
7431	Amendes transactionnelles administratives	0	581.839.510,49	0	581.839.510,49	
46	INDUSTRIE	9.029.832.000,00	3.314.347.834,54	7.240.264.391,32	1.524.780.225,86	36,70
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités					
7416	Revenus sur les droits d'auteur, recherche scientifique, brevets et marques	3.191.116.000,00	1.495.268.918,04	1.728.708.769,99	32.861.688,03	46,86
7422	Droits administratifs	910.320.000,00	75.623.287,26	835.013.856,74	317.144,00	8,31
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	2.268.833.000,00	4.199.188,99	2.264.633.811,01	0	0,19

7431	Amendes transactionnelles administratives	0	60.084.461,06	0	60.084.461,06	
7459	Autres recettes diverses non classées ailleurs	0	2.792.464,00	0	2.792.464,00	
47	COMMERCE EXTERIEUR	6.001.837.500,00	33.203.562.646,03	1.555.369.148,50	28.757.094.294,53	553,22
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	2.114.113.000,00	584.712.658,50	1.529.400.341,50	0	27,66
7153	Taxe divers non douanier sur le commerce extérieur	46.119.000,00	20.150.193,00	25.968.807,00	0	43,69
7422	Droits administratifs	0	12.972.725.193,67	0	12.972.725.193,67	
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	0	1.069.675,79	0	1.069.675,79	
7431	Amendes transactionnelles administratives	3.841.605.500,00	19.624.904.925,07	0	15.783.299.425,07	510,85
48	MINES	210.752.819.743,00	180.546.581.758,17	48.745.845.679,54	18.539.607.694,71	85,67
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	2.577.945.000,00	6.880.198.934,32	1.111.381.573,89	5.213.635.508,21	259,13
7149	Autres impôts sur les biens et services	00	4.441.350,00	0	4.441.350,00	
7153	Taxe divers non douanier sur le commerce extérieur	00	534.025.196,98	0	534.025.196,98	
7415	loyers	163.538.753.743,00	171.310.662.292,20	3.861.506.894,26	11.633.415.443,46	104,75
7421	Ventes des établissements non marchands	0	508.378.512,60	0	508.378.512,60	
7422	Droits administratifs	0	20.944.534,08	0	20.944.534,08	
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	0	356.768.680,30	0	356.768.680,30	
7431	Amendes transactionnelles administratives	2.689.391.000,00	853.884.788,61	1.835.506.211,39	0	31,75
7453	Caution	9.279.000,00	277.277.469,08	0	267.998.469,08	2988,23
49	HYDROCARBURES	970.157.000,00	5.950.737.075,79	307.701.750,00	5.288.281.825,79	613,38
7153	Taxe divers non douanier sur le commerce extérieur	289.200.000,00	934.100.281,43	0	644.900.281,43	322,99
7415	loyers	680.957.000,00	5.016.636.794,36	307.701.750,00	4.643.381.544,36	736,70
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	0	0	0	0	
7431	Amendes transactionnelles administratives	0	0	0	0	
50	ENERGIE (SG)	1.226.337.000,00	1.497.392.263,15	760.023.216,08	1.031.078.479,23	122,10
2515	Vente des bois, forêts, plantations	0	1.689.284,00	00	1.689.284,00	
7141	Impôts généreux sur les biens et services	725.474.000,00	802.493.609,23	366.761.770,97	443.781.380,20	110,62
7145	Impôts généreux sur les biens et services	443.243.000,00	156.467.633,60	391.960.067,00	105.184.700,60	35,30
7162	Autres recettes fiscales à la charge d'autres entités ou non identifiables	22.414.000,00	43.083.025,00	12.000,00	20.681.025,00	192,21


7422	Droits administratifs	14.910.000,00	150.677.613,90	00	135.767.613,90	1010,58
7431	Amendes transactionnelles administratives	2.601.000,00	326.575.475,53	0	323.974.475,53	12555,77
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	17.695.000,00	16.405.621,89	1.289.378,11	0	92,71
51	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	9.540.801.000,00	7.384.183.894,73	5.153.745.579,40	2.997.128.474,13	77,40
7145	Impôts généraux sur les biens et services	76.298.000,00	899.748.439,86	55.129.570,00	878.580.009,86	1179,26
7162	Autres recettes fiscales à la charge d'autres entités...	995.600.000,00	228.964.875,33	944.690.467,00	178.055.342,33	23,00
7422	Droits administratifs	8.166.336.000,00	5.323.435.830,20	3.884.066.699,39	1.041.166.529,59	65,19
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	288.416.000,00	40.327.787,29	269.858.843,01	21.770.630,30	13,88
7431	Amendes transactionnelles administratives	14.151.000,00	891.706.962,05	0	877.555.962,05	6301,37
52	AUTORITE DE REGULATION DES PTT	62.320.052.901,00	49.807.224.002,90	12.512.828.898,10	0	79,92
7144	Taxes sur des services déterminés	62.320.052.901,00	49.807.224.002,90	12.512.828.898,10	0	79,92
52	POSTES, TELEPHONES ET TELECOMMUNICATIONS	60.189.920.000,00	57.276.899.128,74	4.849.901.600,58	1.936.880.729,32	95,16
7144	Taxes sur des services déterminés	47.255.000,00	68.595.261,74	0	21.340.261,74	145,16
7145	Autres recettes fiscales...	1.152.659.000,00	648.055.492,38	793.677.829,67	289.074.322,05	56,22
7415	Loyer	19.374.550.000,00	18.497.812.158,84	888.563.333,33	11.825.492,17	95,47
7421	Ventes des établissements non marchands	24.769.345.000,00	22.974.403.410,59	1.794.941.589,41	0	92,75
7422	Droits administratifs	14.571.149.000,00	14.928.790.723,24	1.256.998.930,12	1.614.640.653,36	102,45
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	0	0	0	0	0
7431	Amendes transactionnelles administratives	274.962.000,00	159.242.081,95	115.719.918,05	0	57,91
53	INFORMATION ET PRESSE	586.979.000,00	313.933.307,07	465.262.979,68	192.217.286,75	53,48
7144	Taxes sur des services déterminés	69.181.000,00	10.384.538,32	58.796.461,68	0	15,01
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation	435.928.000,00	236.284.149,75	362.379.998,00	162.736.147,75	54,20
7459	Autres recettes diverses	28.353.000,00	57.834.139,00	0	29.481.139,00	203,98
7431	Amendes transactionnelles administratives	53.517.000,00	9.430.480,00	44.086.520,00	00	17,62
55	AFFAIRES FONCIERES	25.621.346.000,00	6.859.142.331,83	20.053.404.279,32	1.291.200.611,15	26,77
7134	Impôts sur les transactions financières et en capital	13.073.583.000,00	3.987.574.891,88	9.982.344.494,98	896.336.386,86	30,50
7415	loyer	11.804.623.000,00	1.733.563.215,66	10.071.059.784,34	0	14,69
7422	Droits administratifs	743.140.000,00	1.138.004.224,29	0	394.864.224,29	153,13
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	0	23.002.845,35	0	23.002.845,35	

56	ENVIRONNEMENT	50.706.345.000,00	15.331.144.285,49	37.484.067.435,20	2.108.866.720,69	30,24
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation	352.057.000,00	144.968.771,41	250.634.023,32	43.545.794,73	41,18
7162	Autres recettes fiscales à la charge d'autres entités...	11.978.906.000,00	3.079.259.871,37	8.899.646.128,63	0	25,71
7415	Loyer	00	1.626.075.197,05	0	1.626.075.197,05	
7422	Droits administratifs	37.936.467.000,00	9.849.021.271,35	28.117.509.306,25	30.063.577,60	25,96
7431	Amendes transactionnelles administratives	438.915.000,00	631.819.174,31	216.277.977,00	409.182.151,31	143,95
57	TOURISME	9.096.389.000,00	3.491.934.220,20	5.821.892.060,80	217.437.281,00	38,39
7144	Taxes sur des services déterminés	8.841.684.000,00	3.222.932.732,44	5.763.441.126,32	144.689.858,76	36,45
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation	27.596.000,00	36.043.126,66	1.694.758,00	10.141.884,66	130,61
7422	Droits administratifs	197.383.000,00	142.334.403,52	56.756.176,48	1.707.580,00	72,11
7431	Amendes transactionnelles administratives	29.726.000,00	90.623.957,58	0	60.897.957,58	304,86
60	JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS	621.248.000,00	1.186.107.443,71	39.551.092,32	604.410.536,03	190,92
7111	Impôts sur les revenus des personnes physiques	368.954.000,00	547.935.458,65	00	178.981.458,65	148,51
7144	Taxes sur des services déterminés	25.316.000,00	1.298.207,68	24.017.792,32	0	5,13
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation	117.226.000,00	127.515.535,08	0	10.289.535,08	108,78
7149	Autres impôts sur les biens et services	00	00	00	00	00
7415	Loyer	15.661.000,00	8.896.705,00	15.533.300,00	8.769.005,00	56,81
7422	Droits administratifs	00	27.208.527,71	0	27.208.527,71	
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	94.091.000,00	167.960.383,36	0	73.869.383,36	178,51
7431	Amendes transactionnelles administratives	0	305.292.626,23	0	305.292.626,23	
62	TRAVAIL	14.569.608.000,00	8.768.976.034,82	5.800.631.965,18	0	60,19
7162	Autres recettes fiscales à la charge d'autres entités...	9.102.595.000,00	7.763.265.665,26	1.339.329.334,74	0	85,29
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	253.895.000,00	0	253.895.000,00	0	0
7431	Amendes transactionnelles administratives	5.213.118.000,00	1.005.710.369,56	4.207.407.63,44	0	19,29
63	PREVOYANCE SOCIALE	9.356.490.000,00	0	9.356.490.000,00	0	0
7431	Amendes transactionnelles administratives	9.356.490.000,00	0	9.356.490.000,00	0	0
64	AFFAIRES SOCIALES	0	2.683.107,34	0	2.683.107,34	
7145	Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation	0	2.683.107,34	0	2.683.107,34	
85	POLICE NATIONALE	14.920.871.000,00	12.160.609.805,60	4.675.059.014,58	1.914.797.820,18	81,50
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	8.583.426.000,00	10.498.223.820,18	0	1.914.797.820,18	122,31
7433	Amendes des polices	6.337.445.000,00	1.662.385.985,42	4.675.059.014,58	0	26,23

86	DGM	11.123.053.000,00	10.884.556.387,50	3.490.553.674,29	3.252.039.061,79	97,86
7422	Droits administratifs	11.038.285.000,00	10.809.740.223,46	3.480.583.838,33	3.552.039.061,79	97,93
7431	Amendes transactionnelles administratives	84.768.000,00	74.816.164,04	9.951.835,96	0	88,26
87	COURS, TRIBUNAUX ET PARQUETS	176.409.000,00	4.264.259.755,85	15.831.409,60	4.103.682.165,45	2417,26
7161	Autres recettes fiscales à la charge des sociétés et autres entreprises	8.925.000,00	1.431.337.155,34	0	1.422.412.155,34	16037,39
7422	Droits administratifs	12.920.000,00	556.297.908,52	00	543.377.908,52	4305,71
7423	Ventes résiduelles des établissements non marchands	20.240.000,00	1.165.630.042,26	0	1.145.390.042,26	5759,04
7431	Amendes transactionnelles administratives	34.574.000,00	196.072.732,01	0	191.498.732,01	567,11
7432	Amendes judiciaires	34.574.000,00	245.512.604,80	0	210.938.604,80	710,11
7452	caution	21.542.000,00	57.052.399,14	0	35.510.399,41	264,84
7459	Autres recettes diverses non classés ailleurs	43.634.000,00	612.356.913,78	15.831.409,60	584.554.323,38	1403,39

Source : *Projet de Loi portant reddition des Comptes de la Loi de Finances pour l'exercice 2014*

Légende :  Recettes non prévues, mais mobilisées

 Recettes mobilisées avec plus-values

Commentaire :

Par rapport aux prévisions annuelles de FC 565,98 milliards les réalisations ont été de FC 462,22 milliards, soit 81,67% dont 10,40 milliards captés auprès des représentations diplomatiques et consulaires, hormis le montant des passeports ordinaires déjà pris en compte par la DGRAD. Comparées aux réalisations de l'exercice budgétaire 2013 de FC 368,43 milliards, il se dégage une augmentation de 83,40 milliards soit un taux d'accroissement de l'ordre de 22,64%.

L'augmentation des recettes de la DGDA est consécutive à la performance de certains services d'assiette, qui ont réalisée au-delà des projections, c'est-à-dire des plus-values, tels que :

- **Ministère du plan** : 528,25%, grâce aux certificats d'enregistrement des ONG ;
- **Cours, Tribunaux et Parquets** : 553,22% grâce aux taxes (non douanières) sur Ventes résiduelles des établissements non marchands (5759,04%), Amendes transactionnelles administratives (567,11%), Amendes judiciaires (264,84%), etc.
- **Ministère de la Jeunes, Sports et Loisirs** : 190,92%, grâce aux Impôts sur les revenus des personnes physiques (148,51%), Amendes transactionnelles administratives (305.292.626,23 de FC, qui n'avaient pas été prévues) ;
- **Ministère de l'Energie** (Secrétariat général) : 122,10%, grâce à la Vente des bois, forêts, plantations (1.689.284,00 de FC, non prévues), Amendes transactionnelles administratives (12555,77%), Droits administratifs (1010,58%) ;
- **Ministère des Hydrocarbures** : 613,38%, grâce à la Taxe divers non douanier sur le commerce extérieur (322,99%), loyers (736,70%), etc.
- **Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire** : 609,95%, grâce à Ventes résiduelles des établissements non marchands (783,67%), Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités (462,71%) ;
- **Ministère du Commerce Extérieure** : 553,22%, grâce aux Amendes transactionnelles administratives (510,85%) ;
- **Ministère de la Santé** : 142,40%, grâce à la Taxe divers non douaniers sur le commerce extérieur (316,87%), Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités (120,08%), Droits administratifs (141,93%).

Par contre, on relève les moins-values important dans les services d'assiettes contributeurs grands contributeurs des recettes dans le budget de l'Etat, dont les recettes ont atteint la hauteur de :

- Ministère de Mines : 85,67% ;
- Ministère de l'Industrie : 36,70% ;
- Economie Nationale : 6,8%
- Agriculture, pêche et Elevage : 87,69%
- Transports et Communications : 77,40%
- Postes, Téléphones et Télécommunications : 95,16%

Cette contreperformance est liée au manque du respect des instructions du Gouvernement, qui se résumant comme suit :

L'intensification de la lutte contre la contrefaçon et le piratage des documents de transport et le renforcement du contrôle par l'informatisation du système ; la maîtrise de la périodicité de chaque acte générateur par code comptable, par division/service d'assiette, par district ou chef - lieu et par province ; la lutte contre la minoration des bases taxables, la mauvaise imputation ou la fausse déclaration ; l'actualisation du répertoire des assujettis et des bases taxables ; etc.

I.1.2. Les recettes externes

Les recettes extérieures proviennent des appuis budgétaires et de financements d'investissements obtenus des organisations internationaux et des pays étrangers.

Synthèses des recettes extérieures

IMPUTATION				LIBELLE	PREVISIONS	REALISATIONS	MOINS-VALUE	PLUS-VALUE	TAUX DE REAL.%
1. RECETTES EXTERIEURES D'APPUI BUDGETAIRES					197 373 287 000,00	0,00	197 373 287 000,00	0,00	0,00
	16131			Emprunt programme	0,00	0,00	0,00	0,00	
14	1613110	430	00000	Banque Mondiale	0,00	0,00	0,00	0,00	
14	1613120	430	00000	Banque Africaine de Développement	0,00	0,00	0,00	0,00	
	73			Dons budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	
14	7311000	430	00000	Banque Mondiale	0,00	0,00	0,00	0,00	
14	7323000	430	00000	Banque Africaine de Développement	0,00	0,00	0,00	0,00	
14	7312000	430	00000	Union Européenne	0,00	0,00	0,00	0,00	
14	1124200	430	00000	Belgique	0,00	0,00	0,00	0,00	
14	7323000	430	00000	Allègement FMI (BCC)	0,00	0,00	0,00	0,00	
				Ressources PPTE	197 373 000, 00	0,00	197373000, 00	0,00	0,00
14	7340000	430	00000	Ressources PPTE	40 373 287 000, 00	0,00	40 373 287 000, 00	0,00	0,00
14	7340000	430	00000	Ressources Allègement IADM	157 000 000 000,00	0,00	157 000 000 000,00	0,00	0,00
2. RECETTES EXTERIEURES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS					1 771 235 889 000,00	1 346 570 533 572, 13	965 134 036 231,36	540 468 680 803,49	76,02
	11			Dons projets	1 587 193 316 000,00	1 257 752 606 594, 79	842 007 076 916, 02	512 566 367 510, 88	79, 24
14	1111000	430	00000	Banque Mondiale	259 835 377 000,00	482 050 877 278, 84	0,00	222 215 500 278, 84	185, 52
14	1112000	430	00000	Banque Africaine de Développement	209 858 864 000,00	106 097 684 875, 52	103 761 179 124, 48	0, 00	50,56
14	1113000	430	00000	Union Européenne	132 566 206 000,00	84 306 977 134, 05	48 259 228 665, 95	0, 00	63,60
14	1114000	430	00000	Banque Européenne d'investissements	0,00	7 744 276 262, 75	0, 00	7 744 276 262, 75	
14	1119100	430	00000	PNUD	13 455 565 000,00		13 455 565 000,00	0,00	
14	1119200	430	00000	FAO	0,00	0,00	0,00	0,00	
14	1119300	430	00000	USAID	190 097 438 000,00	133 519 295 317,35	56 578 142 682,65	0,00	70,24
14	1119400	430	00000	UNICEF	220 919 598 000,00	96 323 940, 76	220 823 274 059,24	0,00	0,04
14	1119500	430	00000	MONUSCO	0,00	94 481 658 517,64	0,00	94 481 658 517,64	
14	1119600	430	00000	ONUSIDA	0,00	12 490 240,47	0,00	12 490 240,47	
14	1121100	430	00000	FIDA	114 574 751 000, 00	23 618 874 400, 39	90 955 876 599,61	0,00	20,61
14	1122100	430	00000	Etats-Unis	0,00	171 744 188,21	0,00	171 744 188,21	
14	112220	430	00000	CANADA	0, 00	24 929 460 267,02	0,00	24 929 460 267,02	
14	1123000	430	00000	Chine	185 594 000 000,00	22 310 489 823,00	163 283 510 177,00	0,00	12,02
14	1124000	430	00000	Suisse (Alliance RSS)	0, 00	0, 00	0, 00	0, 00	
14		430	00000	Espagne	0, 00		0, 00		
14	1124100	430	00000	Allemagne	0, 00		0, 00		
14	11242-44	430	00000	Belgique-Angleterre	0, 00		0, 00		

14	1124200	430	00000	Belgique	37 304 231 000,00	25 580 303 305,95	11 723 927 694,05	0,00	68,57
14	1124300	430	00000	France	0,00	31 231 963 038,68	0,00	31 231 963 038,68	
14	1124400	430	00000	Italie	0,00		0,00		
14	1124500	430	00000	Grande Bretagne (Royaume Unie)	89 146 202 000,00	209 663 938 603,31	0,00	120 517 736 603,31	235,19
14	1124600	430	00000	Suède	127 801 000,00	6 019 156 038,46	0,00	5 891 355 038,46	47,79
14	1124700	430	00000	Japon	0,00		0,00		
14	1124800	430	00000	Pays-Bas	6 509 014 000,00		6 509 014 000,00		
14	1124900	430	00000	Fonds mondial de l'environnement	57 133 861 000,00	546 910 286,89	56 586 950 713,11	0,00	0,96
14	1125000	430	00000	GAVI	41 364 727 000,00		41 364 727 000,00	0,00	
14	1125000	430	00000	Corée (KOICA)	0,00	6 370 183 075,50	0,00	6 370 183 075,50	
14	1113-11222	430	00000	Autres bailleurs (CENI) (Turquie, Canada, UE...)	0,00		0,00		
14	1113-11242	430	00000	Multibailleurs (UE, BM, FMI, FRCPD, Allemagne)	28 705 681 000,00		28 705 681 000,00		
14	1113-11245	430	00000	Multibailleurs (UE, UK, Suède, Pays Bas, Belgique)	0,00		0,00		
14	11241-1245	430	00000	Japon, Canada et Belgique (Gestion forêts et Biodiversité)	0,00		0,00		
	1612			Emprunts projets	184 042 573 000,00	88 817 926 977,34	123 126 959 315,27	27 902 313 292,61	48,26
14	1612210	430	00000	Banque Mondiale	0,00	2 711 187 000,00	0,00	2 711 187 000,00	
14	1612220	430	00000	Banque Africaine de Développement	27 143 123 000,00	1 336 026 777,20	25 807 096 222,80	0,00	4,92
14	1612240	430	00000	FIDA	0,00	25 191 126 292,61	0,00	25 191 126 292,61	
14		430	00000	Inde	0,00		0,00		
14	1612900	430	00000	Chine	156 899 450 000,00	59 579 586 907,53	97 319 863 092,47	0,00	37,97
TOTAL RECETTES EXTERIEURES					1 968 609 176 000,00	1 346 570 533 572,13	1 162 507 323 231,36	540 468 680 803,49	68,40

Source :

Légende :  Recettes non prévues, mais mobilisées

 Recettes mobilisées avec plus-values

Commentaire

Dans l'ensemble, ces recettes ont été réalisées à hauteur de FC 1 346,57 sur une prévision de FC 1.968,61 milliards, soit un taux de réalisation de 68,40%. Comparées aux recettes de l'ordre de FC 586,56 milliards réalisées au cours de l'exercice 2013, elles enregistrent une progression de 129,9%.

Cette progression a été favorisée par l'intervention de certains partenaires tant bilatéraux que multilatéraux, dont Banque Mondiale, la BAD, l'UE, la MONUSCO, le Canada, la France, le Royaume-Uni, la Suède, la Corée du Sud et le FIDA, tels que présentées dans le tableau ci-haut.

Tandis que les recettes extérieures d'appuis budgétaires, estimée à 197,37 milliards, aucun financement à ce titre n'a été obtenu pour l'exercice 2014.

Le taux de réalisation des recettes extérieures de financement des investissements ont été de 76,02%, soit FC 1.346,57 milliards, dont FC 1257,75 milliards de dons projets et FC 88,82 milliards d'emprunts projets sur une prévision totale de FC 1771,24 milliards.

I.2.LES DEPENSES

0. Instruction générale en matière des dépenses

Le circulaire n° 001/VPM/MIN.BUDGET/2014 du 26 février 2014 contenant les instructions relatives à l'exécution de la loi de finances n° 14/002 du 31 Janvier 2014, qui renseigne : « les crédits budgétaires inscrits dans la loi de finances constituent le plafond des dépenses pouvant être engagées par les administrations durant l'exercice budgétaire. Toute dépense régulièrement engagée et liquidée par le Gestionnaire des crédits fait l'objet, préalablement à son paiement, d'un ordonnancement.

Le respect des procédures et du circuit d'exécution de la dépense publique doit être de stricte observance. Toute pratique consistant à adresser les lettres de demande de paiement directement au Ministre en charge des Finances ou du Budget est prohibée. Aucun dossier de dépense en photocopie ne sera admis au traitement dans la Chaîne de la dépense. Le dépassement des crédits budgétaires est strictement interdit. En cas d'insuffisance des crédits, le Gestionnaire des crédits est tenu de solliciter le virement des crédits au Ministre en charge du Budget »...

I.2.1. Exécution selon les 6 axes du programme d'action du Gouvernement (PAG)

Le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) au cours de la mandature 2012-2016, contient six Objectifs principaux ci-après :

- AXE 1 : Poursuivre les réformes institutionnelles pour améliorer l'efficacité de l'Etat (réforme de l'administration publique, de l'armée et des services de sécurité, de la justice, des finances publiques, décentralisation) ;
- AXE 2 : Accélérer la croissance économique tout en maintenant la stabilité macroéconomique ;
- AXE 3 : Poursuivre la construction et la modernisation des infrastructures de base ;
- AXE 4 : Améliorer le cadre de vie et les conditions sociales de la population ;
- AXE 5 : Renforcer le capital humain et l'éducation à la citoyenneté ; et
- AXE 6 : Renforcer la diplomatie et la coopération au développement.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'est doté d'un budget conséquent : la loi de finances de l'année 2014 présentait un budget en équilibre en recettes comme en dépenses de 8.273,43 milliards de FC dont 37,9% du PIB.

S'agissant du budget général, les prévisions du programme du Gouvernement ont été à CDF 7.449.004.345.919,00, en recettes comme en dépenses. Le tableau ci-dessous présente les dépenses du budget général :

Tableau Synthèse des dépenses du budget général pour l'exercice 2014

TITRE	LIBELLE	PREVISION	EXECUTION	DISPONIBLE	DEPASSEMENT	ECART	TAUX D'EXC
A	BUDGET GENERAL						
A1	DEPENSES COURANTES						
1	DETTES PUBLIQUES	258.382.619.000,00	228.155.410.243,35	84.703.194.772,60	54.475.986.015,95	30.227.208.756,65	88,30%
2	FRAIS FINANCIERS	110.685.171.000,00	145.974.587.781,29	55.924.353.509,72	91.213.770.291,01	-35.289.416.781,29	131,88%
3	DEPENSES DE PERSONNEL	1.707.597.426.298,00	1.620.233.633.329,07	349.623.502.317,39	262.259.709.348,46	87.363.792.968,93	94,88%
4	BIENS ET MATERIELS	249.747.663.241,00	237.207.125.081,39	73.541.757.570,41	61.001.219.410,80	12.540.538.159,61	94,98%
5	DEPENSES DE PRESTATIONS	453.097.413.128,00	277.259.389.382,70	262.197.108.160,92	86.359.084.415,12	175.838.023.745,80	61,19%
6	TRANSFERTS ET INTERVENTION DE L'ETAT	1.822.557.425.272,00	1.570.234.026.628,11	523.079.222.158,89	270.755.823.515,00	252.323.398.643,89	86,16%
	TOTAL DEPENSES COURANTES	4.602.067.717.939,00	4.079.064.172.445,41	1.349.069.138.489,93	826.065.592.996,34	523.003.545.493,59	88,64%
A2	DEPENSES D'INVESTISSEMENTS						
7	EQUIPEMENTS	1.646.990.863.900,00	1.381.707.093.391,83	1.338.417.639.929,63	1.073.133.869.421,46	265.283.770.508,17	83,89%
8	CONSTRUCTIONS, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION	1.199.945.764.080,00	317.280.984.670,83	1.067.653.668.147,36	184.988.888.738,19	882.664.779.409,17	26,44%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	2.846.936.627.980,00	1.698.988.078.062,66	2.406.071.308.076,99	1.258.122.758.159,65	1.147.948.549.917,34	59,68%
	TOTAL DU BUDGET GENERAL	7.449.004.345.919,00	5.778.052.250.508,07	3.755.140.446.566,92	2.084.188.351.155,99	1.670.952.095.410,93	77,57%

I.2.2. DEPENSES COURANTES :

a. Evolution des dépenses entre 2013-2014

L'exécution des dépenses du budget général a été de FC 5.778,05 milliards sur une prévision de FC 7.449,00 milliards, soit un taux d'exécution de 77,57%. Ces dépenses sont constituées essentiellement de dépenses de fonctionnement et celles des investissements.

Les dépenses courantes ont été exécutées à 88,64% et 81,41% en 2013, soit un taux d'accroissement de 7,23%. Tandis que celle des investissements ont été exécuté à 59,68% et 43,27% en 2013 soit un taux d'accroissement de 16,41%.

Les dépenses du personnel et les transferts et interventions de l'Etat respectivement 94,88% et 86,16% des exécutions des dites dépenses.

b. Comportement des dépenses

Les dépenses courantes se sont comportées de la manière suivante en 2014 :

- ◆ Dettes publiques : 88,30%
- ◆ Frais financiers : 131,88%
- ◆ Dépenses de personnel : 94,88%
- ◆ Biens et Matériels : 94,98%
- ◆ Dépenses de prestations : 61,19%
- ◆ Transferts et intervention de l'Etat : 86,16%

Au sujet des dépassements des crédits dans l'exécution des dépenses courantes du budget général, la société civile rappelle les termes de l'article 38 de la LOFIP, qui stipule ce qui suit : « ... *les crédits budgétaires sont limitatifs. Les dépenses sur crédits limitatif ne peuvent être engagées ni ordonnancées au-delà des dotations budgétaires* ».

c. Part relative des dépenses sur Transferts et Intervention de l'Etat

La part relative des Transferts et Intervention de l'Etat dans les exécutions des dépenses du Budget Général de l'exercice 2014, se présente de manière suivante :

Tableau de la part relative aux Transferts et Intervention de l'Etat dans les dépenses de l'exercice 2014

Arti cle	NATURE	PREVISION	PAIEMENT	DISPONIBLE	DEPASSEMENT	ECART	TAUX D'EXEC.	
6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	1.822.557.425.272,00	1.570.234.026.628,11	523.079.222.158,89	270.755.823.515,00	252.323.398.643,89	86,16%	
	61	SUBVENTIONS	317.445.812.000,00	251.480.738.000,40	83.008.531.393,20	17.043.457.393,60	65.965.073.999,60	79,22%
	62	RETROCESSIONS	242.431.873.000,00	193.638.365.077,92	51.965.162.220,59	3.171.654.298,51	48.793.507.922,08	79,87%
	63	INTERVENTIONS	1.207.353.055.272,00	1.064.775.759.449,49	365.750.635.957,57	223.173.340.135,06	142.577.295.822,51	88,19%
	65	CONTRIBUTION INTERNATIONALES	11.889.947.000,00	20.666.645.971,30	3.571.409.737,93	12.348.108.709,23	-8.776.698.971,30	173,82%
	66	AIDES, SECOURS ET INDEMNISATIONS	12.059.395.000,00	3.154.127.805,15	9.258.623.404,66	353.356.209,81	8.905.267.194,85	26,15%
	67	CHARGES SOCIALES	12.960.304.000,00	19.132.094.056,85	6.384.130.210,94	12.555.920.267,79	-6.171.790.056,85	147,62%
68	PENSIONS ET RENTES/HONORARIAT ET EMERITAT	18.417.039.000,00	17.386.296.267,00	3.140.729.234,00	2.109.986.501,00	1.030.742.733,00	94,40%	

Source : Projet de Loi portant reddition des Comptes de la Loi de Finances pour l'exercice 2014

Commentaire

La part relative aux Transferts et Intervention de l'Etat dans les dépenses de l'exercice 2014 se présente comme suit :

◆ Subventions	: 79,22%
◆ Rétrocessions	: 79,87%
◆ Interventions	: 88,19%
◆ Contribution internationales	: 173,82%
◆ Aides, secours et indemnisations	: 26,15%
◆ Charges sociales	: 147,62%
◆ Pensions et rentes/honorariat et Emeritat	: 94,40%

Au 31 décembre 2014, l'exécution de cette rubrique a été de CDF 1.570,23 milliards par rapport aux prévisions de 1.822,56 milliards, soit un taux d'exécution de 86,16%. Par rapport à l'exercice budgétaire 2013, dont l'exécution était de FC 1.002,20 milliards sur une prévision de FC 1.233,00 milliards, il se dégage une pression de 56,68%.

Au sujet des dépassements des crédits dans l'exécution des dépenses courantes du budget général, la société civile rappelle les termes de l'article 38 de la LOFIP, qui stipule ce qui suit : « ... *les crédits budgétaires sont limitatifs. Les dépenses sur crédits limitatif ne peuvent être engagées ni ordonnancées au-delà des dotations budgétaires* ».

I.2.3. Dépenses en Capital

A. Composition des dépenses en capital

Les dépenses en capital sont constituées de dépenses d'équipement et de construction, réfection... Les prévisions et les exécutions des dépenses en capital se présentent en 2014 comme suit :

1°) Equipements

Il s'agit ici des dépenses d'investissements relatives :

- A l'acquisition d'équipement bureau, informatiques et domestiques ;
- Aux équipements de santé (médico-chirurgicaux, de laboratoire et hospitaliers) ;
- Aux équipements éducatifs, culturels et sportifs ;
- Aux équipements agro-Sylvio pastoraux, industriels, électriques et électroménagers ;
- Aux équipements de construction, de transport et d'animaux et de communication ;
- Aux équipements militaires et aux contrats d'études

Synthèse des dépenses d'équipements par article

Article	NATURE	PREVISION	PAIEMENT	DISPONIBLE	DEPASSEMENT	ECART	TAUX D'EXEC.
	EQUIPEMENTS	1.646.990.863.900,00	1.381.707.093.391,83	1.338.417.693.929,63	1.073.133.869.421,46	265.283.770.508,17	83,89%
7	71 EQUIPEMENTS ET MOBILIERS	12.511.589.000,00	1.381.739.185,62	11.984.918.322,27	855.068.507,89	11.129.849.814,38	11,04%
	72 EQUIPEMENTS DE SANTE	8.577.242.000,00	3.866.170.599,36	8.326.320.000,00	3.615.248.599,36	4.711.071.400,64	45,07%
	73 EQUIPEMENTS EDUCATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS	1.562.665.000,00	280.663.461,00	1.287.765.000,00	5.633.461,00	1.282.131.539,00	17,96%
	74 EQUIPEMENTS AGRO-SYLVO-PASTORO ET INDUSTRIELS.	5.461.176.000,00	29.977.528.226,84	4.260.889.267,40	28.777.241.494,24	-24.516.352.226,84	548,92%
	75 EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE TRANSPORT	34.241.419.014,00	16.894.661.301,10	27.253.405.696,96	9.906.647.984,06	17.346.757.712,90	49,34%
	76 EQUIPEMENTS DE COMMUNICATION	1.718.303.000,00	421.287.635,00	1.610.037.000,00	313.021.635,00	1.297.095.365,00	24,52%
	77 EQUIPEMENTS MILITAIRES	1.690.798.000,00	0,00	1.690.798.000,00	0,00	1.690.798.000,00	0,00%
	78 CONTRATS D'ETUDES	1.262.565.124.886,00	1.185.167.986.613,78	977.759.140.109,74	900,362.001.837, 52	77.397.138.272,22	93,87%
	79 EQUIPEMENTS DIVERS	318.662.447.000,00	143.717.086.369,13	304.244.366.533,26	129.299.005.902,39	174.945.360.630,87	45,10%

Source : Projet de Loi portant reddition des Comptes de la Loi de Finances pour l'exercice 2014

Légende : Sous-consommation des crédits budgétaires

Consommation des crédits budgétaires en dépassement

Commentaire :

L'exécution des dépenses de la rubrique équipement révèle les dépassements et de sous-consommations des crédits budgétaires, qui se présentent de manière ci-après :

- a) Consommation à plus de 100%
 - Equipements agro-Sylvio-pastoraux et industriels : 548,92%

- b) Consommation à moins de 50%
 - Equipements éducatifs, culturels et sportifs : 17,96%
 - Equipements de sante : 45,07%
 - Equipements de construction et de transport : 49,34%
 - Equipements de communication : 24,52%
 - Equipements et mobiliers : 11,04%

Prévue à 1.646,99 milliards, cette rubrique a été exécuté à 83,89% soit 1.381,71 milliards. Par rapport à l'exercice 2013, dont l'exécution était de 747,17 milliards sur une prévision de FC 1.529,48 milliards, ces dépenses ont connu une progression de 84,93%. Ces investissements ont été exécutés sur ressources propres et sur ressources extérieures.

Les projets d'investissements prévus sur financement propre, ont été exécutés à 46,97%, soit FC 138,32 milliards sur une prévision de FC 294,48 milliards, tandis que ceux prévus sur financement des partenaires extérieurs, ont atteint un taux d'exécution de 91,93% soit 1.243,38 milliards pour une prévision de FC 1.352,52 milliards.

Synthèse des dépenses d'équipements des institutions à caractère social en FC

NATURE	LIBELLE	PREVISIONS	EXECUTION	DISPONIBLE	DEPASSEMENT	Taux d'exécution
37	SANTE PUBLIQUE	7.000.000.000	4.930.028.152,70	7.000.000.000	4.930.028.152,70	
37003	Secrétariat Général	7.000.000.000	2.140.026.162,70	7.000.000.000	2.140.026.162,70	
7210	Acquisition d'équipements médico-chirurgicaux, de laboratoire et	1.500.000.000,00	0	1.500.000.000,00	0	0
7210	Acquisition d'équipements médico-chirurgicaux, de laboratoire et	2.000.000.000,00	0	2.000.000.000,00	0	0
7210	Acquisition d'équipements médico-chirurgicaux, de laboratoire et	2.000.000.000,00	0	2.000.000.000,00	0	0
7210	Acquisition d'équipements médico-chirurgicaux, de laboratoire et	1.500.000.000,00	0	1.500.000.000,00	0	0
7910	PMT MEDICAMENTS PR HOPITAUX DE REFERENCE	0	2.140.026.162,70		2.140.026.162,70	
37006	Pharmacie, Médicaments et Plantes Médicinales	00	2.790.000.000,00		2.790.000.000,00	
7210	PMT MEDICAMENTS PR HOPITAUX DE REFERENCE	00	2.790.000.000,00		2.790.000.000,00	
38	EPSP	2.000.000.000,00	0,00	2.000.000.000,00	0,0	
38003	Secrétariat Général	2.000.000.000,00	0,00	2.000.000.000,00	0,0	
7810	Contrat d'études	2.000.000.000,00	0,00	2.000.000.000,00	0,0	
39	COMMISSION NATIONALE POUR L'UNESCO/ADMINISTRATION	2.228.138.000,00	281.417.218,26	1.960.521.951,91	13.801.170,17	12,63
39003	Secrétariat Permanent	2.228.138.000,00	281.417.218,26	1.960.521.951,91	13.801.170,17	
7810	Contrat d'études	1.932.640.000,00	267.616.048,09	1.665.023.951,91	0	
7910	Projet/Acquisition d'équipements divers	295.498.000,00	0	295.498.000,00	0	
7810	Participer au Forum Mondial Com. Nation.	0	13.801.170,17		295.498.000,00	
40	ESU	1.203.098.000,00	23.549.792,50	1.203.098.000,00	23.549.792,50	
7310	Acquisition d'équipements éducatifs, culturels et sportifs	1.203.098.000,00		1.203.098.000,00		
7810	Frais liés aux études Postuniversitaire	0	23.549.792,50		23.549.792,50	
41	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1.938.645.000,00	0	1.938.645.000,00	0	
41003	Secrétariat Général	1.810.094.000,00	0	1.810.094.000,00	0	
7810	Projet/Appui à la production végétale	384.956.000,00	0	384.956.000,00	0	
7910	Projet/Acquisition d'équipement divers pour le CAPM	121.239.000,00	0	121.239.000,00	0	
7520	Acquisition de véhicules terrestres	737.085.000,00	0	737.085.000,00	0	

7810	Projet/Appui à l'observation des mouvements volcaniques	142.477.000,00	0	142.477.000,00	0	
7810	Projet/Appui à la politique de la science technique et innovation	424.337.000,00	0	424.337.000,00	0	
41014	Observatoire Volcanique de Goma	128.551.000,00	0	128.551.000,00	0	
7810	Contrat d'études	128.551.000,00	0	128.551.000,00	0	
42	INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS	2.743.588.000,00	8.832.062.439,79	743.588.000,00	6.832.082.439,78	
42003	Secrétariat Général	2.000.000.000,00	8.832.062.439,76	0	8.832.062.439,76	
7810	PMT TRAVAUX REFECTION BATEAU KOKOLO		498.761.325,00	0	498.761.325,00	
7810	Projet/Reconstruction de l'Est de la République Dém.	2.000.000.000,00	8.333.301.114,75	0	6.333.301.114,75	
42613	Centre de Formation des Agents Voyers	200.000.000,00		200.000.000,00		
7510	Acquisition d'équipements de construction	200.000.000,00		200.000.000,00		
42616	Office des Routes	543.588.000,00		543.588.000,00		
7910	Projet/renforcement des capacités opérationnelles/équip.divers	543.588.000,00		543.588.000,00		
44	AGRICULTURE	4.499.999.000,00	35.800.687.731,61	2.445.070.939,20	33.745.759.670,81	795,57
44001	Cabinet du Ministre	0	6076.035.594,00		6076.035.594,00	
7420	PT.2 ^{ème} TRANCHE CONSTRUCTION UBM BUKANGALONZO		6076.035.594,00		6076.035.594,00	
44003	Cabinet du Président	4.499.999.000,00	29.724.652.137,61	2.446.070.939,20	27.669.724.078,81	660,55
7810	Contrat d'études	300.000.000,00	171.908.027,20	128.091.972,80	0	57,3
7810	Contrat d'études	300.000.000,00	0	300.000.000,00	0	
7810	Contrat d'études	300.000.000,00	25.928.436,00	274.071.564,00	0	8,64
7810	Contrat d'études	250.000.000,00	32.537.120,00	217.462.880,00	0	13,01
7910	Contrepartie/Etude du secteur Agricole	200.000.000,00	9.672.000,00	190.328.000,00	0	4,84
7810	Contrat d'études	200.000.000,00	0	200.000.000,00	0	0
7810	Contrat d'études	300.000.000,00	5.409.328.698,21	0	5.409.328.698,21	1803,11
7810	Contrat d'études	218.164.000,00	25.740.905,00	192.423.095,00	0	
7810	Contrat d'études	300.000.000,00	37.932.840,00	262.067.160,00	0	
7410	Equipements Agricoles (Tracteurs et Access.)	300.000.000,00	7.703.537.295,00	0	7.403.537.295,00	2567,85
7410	Equipements Agricoles	0	2.087.035.478,24	0	2.087.035.478,24	
7410	Acquisition d'équipements agro-sylvo pastoraux	300.000.000,00	0	300.000.000,00	0	
7410	Acquisition d'équipements agro-sylvo pastoraux	400.000.000,00	319.373.732,60	80.626.267,40	0	
7410	PMT EQUIPEMENTS AGRICOLES (TRACTEURS)	580.913.000,00	2.877.198.681,00	0	2.296.285.681,00	495,29
7410	PT EQUIPEMENT AGRICOLES/TRACTEURS ET ACC	0	9.948.288.325,00	0	9.948.288.325,00	

7210	Acquisition d'équipements médico-chirurgicaux, de laboratoire et H	250.922.000,00	1.076.170.599,36	0	825.248.599,36	428,89
7420	Acquisition d'équipements industriels et électriques	300.000.000,00	0	300.000.000,00	0	
45	DEVELOPPEMENT RURAL	500.000.000,00	0	500.000.000,00		
7810	Contrat d'études	500.000.000,00	0	500.000.000,00		
77	CENI	2.075.886.000,00	1.724.350.040,00	575.886.000,00	224.350.040	83,07
7420	Acquisition d'équipements industriels et électriques	575.886.000,00	0	575.886.000,00		
7520	Acquisition de véhicules terrestres	1.500.000.000,00	1.724.350.040,00	0	224.350.040,00	114,96
88000	Province et ETD/Autres secteurs	26.670.841.000,00	2.746.406.573,00	23.924.434.427,00	0	10,3
7910	Projet/Equipements divers	1.692.826.000,00	102.929.515,00	1.589.896.485,00	0	6,08
7910	Projet/Equipements divers	1.397.320.000,00	163.577.084,00	1.233.742.916,00	0	11,71
7910	Projet/Equipements divers	5.430.735.000,00	756.026.854,00	4.674.708.146,00	0	13,92
7910	Projet/Equipements divers	1.183.056.000,00	123.106.035,00	1.059.949.965,00	0	10,41
7910	Projet/Equipements divers	1.305.230.000,00	0	1.305.230.000,00	0	0
7910	Projet/Equipements divers	3.270.698.000,00	187.747.705,00	3.082.950.295,00	0	5,74
7910	Projet/Equipements divers	1.591.390.000,00	0	1.591.390.000,00	0	0
7910	Projet/Equipements divers	1.001.048.000,00	119.857.345,00	881.190.655,00	0	11,97
7910	Projet/Equipements divers	4.207.259.000,00	1.131.026.854,00	3.076.232.146,00	0	26,88
7910	Projet/Equipements divers	3.632.731.000,00	0	1.591.390.000,00	0	0
7910	Projet/Equipements divers	1.958.548.000,00	162.135.181,00	1.796.412.819,00	0	8,28
88100	Province et ETD/Santé	63.914.132.000,00	0	63.914.132.000,00	0	0
7910	Projet/Equipements divers/Santé	4.908.812.000,00	0	4.908.812.000,00	0	0
7910	Projet/Equipements divers/Santé	1.018.643.000,00	0	1.018.643.000,00	0	0
7910	Projet/Equipements divers/Santé	2.497.757.000,00	0	2.497.757.000,00	0	0
7910	Projet/Equipements divers/Santé	15.225.632.000,00	0	15.225.632.000,00	0	0
7910	Projet/Equipements divers/Santé	2.557.540.000,00	0	2.557.540.000,00	0	0
7910	Projet/Equipements divers/Santé	4.234.004.000,00	0	4.234.004.000,00	0	0
7910	Projet/Equipements divers/Santé	3.033.497.000,00	0	3.033.497.000,00	0	0
7910	Projet/Equipements divers/Santé	736.782.000,00	0	736.782.000,00	0	0
7910	Projet/Equipements divers/Santé	7.853.267.000,00	0	7.853.267.000,00	0	0
7910	Projet/Equipements divers/Santé	9.026.541.000,00	0	9.026.541.000,00	0	0
7910	Projet/Equipements divers/Santé	2.821.657.000,00	0	2.821.657.000,00	0	0
88200	Province et ETD/Enseignement Primaire et secondaire	54.411.885.000,00	35.930.736,00	54.376.934.284,00		0,07

7910	Projet/Equipements divers/Education	4.104.038.000,00	35.930.736,00	4068.107.264,00	0	0,88
7910	Projet/Equipements divers/Education	1.926.967.000,00	0	1.926.967.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Education	14.666.183.000,00	0	14.666.183.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Education	2.451.783.000,00	0	2.451.783.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Education	2.479.035.000,00	0	2.479.035.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Education	2.735.044.000,00	0	2.735.044.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Education	3.941.429.000,00	0	3.941.429.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Education	1.001.048.000,00	0	1.001.048.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Education	8.735.999.000,00	0	8.735.999.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Education	7.612.206.000,00	0	7.612.206.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Education	4.758.133.000,00	0	4.758.133.000,00	0	
88300	Province et ETD/Développement Rural	27.098.062.000,00	51.708.494.922,69	22.277.879.440,00	46.888.312.362,69	190,82
7910	Projet/Equipements divers/Rural	6.186.439.000,00	655.096.560,00	5.531.342.440,00	0	10,59
7910	Projet/Equipements divers/Rural	508.393.000,00	0	508.393.000,00		
7910	Projet/Equipements divers/Rural	868.122.000,00	0	868.122.000,00		
7910	Projet/Equipements divers/Rural	957.773.000,00	0	957.773.000,00		
7910	Projet/Equipements divers/Rural	1.437.174.000,00		1.437.174.000,00		
7910	Projet/Equipements divers/Rural	1.029.679.000,00		1.029.679.000,00		
7910	Projet/Equipements divers/Rural	2.665.683.000,00		2.665.683.000,00		
7910	Projet/Equipements divers/Rural	2.774.136.000,00		2.774.136.000,00		
7910	Projet/Equipements divers/Rural	3.979.086.000,00	50.108.310.022,69	0	46.129.224.022,69	1259,29
7910	PMT FRAIS APPROVISIONNEMENT EN EAU	0	759.088.340,00	0	759.088.340,00	
7910	Projet/Equipements divers/Rural	1.666.229.000,00	0	1.666.229.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Rural	5.025.348.000,00	186.000.000,00	4.839.348.000,00	0	
88400	Province et ETD/Infrastructures et Travaux Publics	15.265.981.000,00	279.000.000,00	14.986.981.000,00	0	1,83
7910	Projet/Equipements divers/Voirie	1.001.048.000,00	0	1.001.048.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Voirie	508.732.000,00	0	508.732.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Voirie	252.242.000,00	0	252.242.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Voirie	3.069.434.000,00	0	3.069.434.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Voirie	2.430.723.000,00	0	2.430.723.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Voirie	475.204.000,00	0	475.204.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Voirie	713.061.000,00	0	713.061.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Voirie	510.880.000,00	0	510.880.000,00	0	
7910	Projet/Equipements divers/Voirie	1.322.592.000,00	0	1.322.592.000,00	0	

7910	Projet/Equipements divers/Voirie	1.155.357.000,00	279.000.000,00	876.357.000,00	00	24,15
7910	Projet/Equipements divers/Voirie	3.826.708.000,00	0	3.826.708.000,00	0	
	TOTAL SECTION 88	177.360.881.000,00	54.789.832.231,69	169.479.361.131,00	46.888.312.362,69	30,88

Source : *Projet de Loi portant reddition des Comptes de la Loi de Finances pour l'exercice 2014*

Commentaire :

L'exécution des dépenses d'équipements des institutions à caractère social renseigne ce qui suit :

- Dans le secteur de la Santé : sur les 4 projets d'acquisition d'équipement prévus sur un montant de 7.000.000.000 de FC, aucun n'a été exécuté. 3 Projets non inscrit dans le budget ont été exécuté, sur un montant de 7.720.026.162,70 de FC, par la Présidence de la République en lieu et place du Ministère ayant en charge le secteur de la santé ;
- Dans le secteur de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel aucun projet d'achat d'équipement n'a été exécuté. Même le projet 1000 écoles (PRRIS) n'a pas été budgétisé. Par contre les dépenses de la Commission Nationale pour l'Unesco/administration ont été exécuté à 12,63% et un projet non inscrit a été exécuté;
- Dans le secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, le projet exécuté n'a pas été prévu, tandis que celui inscrit dans le budget n'a reçu aucun financement ;
- Aucune dépense d'équipement n'a été exécutée dans le secteur de la Recherche Scientifique sur 8 projets prévus ;
- Dans le secteur des infrastructures et travaux publics, deux projets ont été exécutées, notamment les travaux de réfection du bateau KOKOLO (non prévu dans le budget) et le Projet/Reconstruction de l'Est de la République Démocratique du Congo (prévu dans le budget) ;
- Les dépenses du secteur de l'agriculture ont été exécutée en dépassement de 795,57%, résultant spécifiquement de l'acquisition des Equipements Agricoles (Tracteurs et Access. 2567,85%) et Cabinet du Président (660,55%) ; 3 projets ont été exécutés sans ouverture de comptes (PT.2^{ème} TRANCHE CONSTRUCTION UBM BUKANGALONZO, Equipements Agricoles et PT EQUIPEMENT AGRICOLES/TRACTEURS ET ACC) ;
- Les dépenses du secteur de développement rural ont connu aucune exécution ;
- Les dépenses de la Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI ont été exécuté en dépassement soit à 114,96%.

S'agissant des projets d'investissement sur transferts aux ETD, sur 55 projets inscrits par le Gouvernement 13 seulement ont connus un début d'exécution et 42 ont reçu aucun financement. Les projets exécutés au niveau des ETD ont connu une moyenne du taux de réalisation de 15%.

En plus, il faudra indiquer que la majorité de ces projets ont été exécutés par la Présidence de la République en lieu et place de leurs services respectifs. S'agissant des dépassements, la Société Civile renvoie à l'article 38 de la LOFIP.

2°) Construction, Réfection, Réhabilitation, Addition d'ouvrage et Edifice, Acquisition immobilière

Cette catégorie des dépenses d'investissements concerne :

- Divers construction édifices, immeubles, ouvrages hydrauliques, routes, pistes, rails, ponts, ports, aéroports, lignes électriques, téléphoniques et télégraphiques) ;
- Diverses réhabilitations ci-haut ;
- Divers acquisitions (terrains pour édifices ou activités publiques, agricoles, sportives ou de résidences pour fonctionnaires et employés).

Synthèse par article :

Construction, Réfection, Réhabilitation, addition d'ouvrage et Edifice, Acquisition immobilière

Article	NATURE	PREVISION	PAIEMENT	DISPONIBLE	DEPASSEMENT	ECART	TAUX D'EXEC.
8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, AQUISITION IMMOBILIERE	1.199.945.764.080,00	317.280.984.670,83	1.052.493.682.262,31	169.828.902.853,14	882.664.779.409,17	26,44%
81	Construction d'Ouvrages et d'édifices	600.812.160.200,00	90.129.514.296,52	558.005.980.036,16	47.323.334.132,68	510.682.645.903,48	15,00%
82	Réhabilitation, Réfection et Addition d'Ouvrages et d'édifices	593.624.744.880,00	266.383.981.394,40	489.746.332.206,06	122.505.568.720,46	367.240.763.485,60	38,14
83	Acquisitions de terrains	667.209.000,00	0,00	667.209.000,00	0,00	667.209.000,00	0,00%
84	Acquisitions de Bâtiments	4.841.650.000,00	767.488.979,91	4.074.161.020,09	0,00	4.074.161.020,09	15,85%

Source : *Projet de Loi portant reddition des Comptes de la Loi de Finances pour l'exercice 2014*

Observation :

Prévus à FC 1.199,95 milliards, les projets d'investissement de cette rubriques ont été exécutés, dans l'ensemble, à hauteur de 26,44%, soit FC 317,28 milliards.

Par rapport à l'exercice 2013, dont l'exécution était de FC 366,70 milliards sur une prévision de FC 1.044,63 milliards, ces dépenses ont connu une régression de 13,48%. Ces investissements ont été financés sur ressources propres et sur ressources extérieures.

Les projets d'investissements prévus sur financement propres ont été exécutés à 26,14% soit 214,09 milliards sur une prévision de FC 819,03 milliards. Ceux prévus sur financement des partenaires extérieurs, ont connu un taux d'exécution de 27,09% soit 103,19 milliards pour une prévision de FC 380,92 milliards.

Ces projets d'investissements ont connus de sous-consommations et des non-consommations :

- Construction d'Ouvrages et d'édifices : 15,00%
- Acquisitions de Bâtiments : 15,85%
- Réhabilitation, Réfection et Addition d'Ouvrages et d'édifices 38,14%
- Acquisitions de Bâtiments : 0,00%

Tableau synthèse de quelques projets d'investissement de secteurs sociaux pour l'exercice 2014, en FC

NATURE	LIBELLE	PREVISIONS	EXECUTION	DISPONIBLE	DEPASSEMENT	TAUX EXECUT
SECTION 37 SANTE PUBLIQUE						
TOTAL SECTION 37		2 237 080 000,00	0,00	2 237 080 000,00	0,00	0,00
CHAPITRE 37003 : Secrétariat Général		2 237 080 000,00	0,00	2 237 080 000,00	0,00	0,00
8110	Projet de construction de deux pavillons de l'hôpital de SUNDI	137 080 000,00	0,00	137 080 000,00	0,00	0,00
8110	Construction de l'hôpital second de MAWANGA/BANDUNDU	800 000 000,00	0,00	800 000 000,00	0,00	0,00
8110	Projet de construction d'une morgue à l'hôpital d'Etat à Kin/Matete	300 000 000,00	0,00	300 000 000,00	0,00	0,00
8220	Contrepartie/SG Santé Activité de PEV Systématique	1 000 000 000,00	0,00	1 000 000 000,00	0,00	0,00
SECTION 38 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL						
CHAPITRE 38003 : Secrétariat Général		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8210	TRAVAUX REHABILITATION INFRASTRUCTURES SCOL MIN. FIN.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SECTION 38		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SECTION 39 COMMISSION NATIONALE POUR L'UNESCO/ ADMINISTRATION						
CHAPITRE 39003 : secrétariat permanent		300 000 000,00	0,00	300 000 000,00	0,00	0,00
8210	Projet/Construction des Infrastructure du Secrétariat Permanent	300 000 000,00	0,00	300 000 000,00	0,00	0,00
TOTAL SECTION 39		300 000 000,00	0,00	300 000 000,00	0,00	0,00
SECTION 40 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE						
CHAPITRE 40003 : Secrétariat Général		3 595 252 000,00	558 985 000,00	3 036 267 000,00	0,00	15,55
8210	Projet : Réhabilitation et modernisation des Instituts Supérieures T	699 550 000,00	0,00	699 550 000,00	0,00	0,00
8110	Projet/Construction d'une bibliothèque à l'ISTM KAZIBA à Walungu	250 000 000,00	0,00	250 000 000,00	0,00	0,00
8110	Projet/Construction d'une bibliothèque à	250 000 000,00	0,00	250 000 000,00	0,00	0,00

	Njinga/Gungu/Bandundu					
8210	Projet/Réhabilitation des ISP, ISDR MISUMBA à MWEKA/Kasai O	483 613 800,00	0,00	483 613 800,00	0,00	0,00
8210	Projet/réhabilitation de l'ISTM/Mweka au KASAI-OCC.	43 426 847,00	0,00	43 426 847,00	0,00	0,00
8210	Projet/Réhabilitation et modernisation des Institutions des EES	413 792 353,00	0,00	413 792 353,00	0,00	0,00
8210	Projet/ Réhab et modern des Fac. De médecine (UNIKIS, UNILU,	1 454 869 000,00	558 985 000,00	895 884 000,00	0,00	38,42
TOTAL SECTION 40		3 595 252 000,00	558 985 000,00	3 036 267 000,00	0,00	15,55
SECTION 41 RECHERCHE SCIENTIFIQUE						
CHAPITRE 41003 : Secrétariat Général		466 815 000,00	0,00	466 815 000,00	0,00	0,00
8210	Projet/ Réhabilitation des infrastructures des centre et des instituts	466 815 000,00	0,00	466 815 000,00	0,00	0,00
TOTAL SECTION 41		466 815 000,00	0,00	466 815 000,00	0,00	0,00
SECTION 42 INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS						
CHAPITRE 42001 : cabinet du Ministre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8110	CONSTRUCTION D'EDIFICE ET D'IMMEUBLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 42003 : Secrétariat Général		1 156 200 000,00	5 952 859 759,00	1 156 200 000,00	5 952 859 759,00	514,86
8120	Construction du, DIGUE au Quartier NDANU/LIMETE/KINSHASA	600 000 000,00	0,00	600 000 000,00	0,00	0,00
8130	Construction des Routes et Pistes, Ponts...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8130	Projet/Construction du Port lacustre, à KAZIMIA-FIZI/SUD-KIVU	556 200 000,00	0,00	556 200 000,00	0,00	0,00
8230	REHABILITATION ET REPARATION DES ROUTES, PONTS, AERO.	0,00	5 165 695 266,00	0,00	5 165 695 266,00	0,00
8230	REHABILITATION ET REPARATION DES ROUTES, PONTS, AERO.	0,00	787 164 493,00	0,00	787 164 493,00	0,00
CHAPITRE 42005 : Bâtiment Civils		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8210	REMBOURSEMENT ATF MAI 2014 BARRAGE KATENDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 42613 : Centre de Formation des Agents Voyers (CFAV)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8210	Projet/Réhabilitation et réfection d'ouvrage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 42615 : Office des Voiries et Drainages (OVD)		2 276 599 000,00	4 066 107 308,10	1 851 699 000,00	3 641 207 308,10	178,60

8210	REHAB, ET REFECT, D'OUVRAGES ET EDIFICES	0,00	2 862 662 360,10	0,00	2 862 662 360,10	0,00
8230	Projet/lutte Antiérosive à l'UNIKIN/OVD	2 276 599 000,00	424 900 000,00	1 851 699 000,00	0,00	18,66
8210	REHAB, ET REFECT, D'OUVRAGES ET EDIFICES	0,00	778 544 948,00	0,00	778 544 948,00	0,00
CHAPITRE 42616 : Office des Routes (OR)		6 107 913 000,00	5 078 122 235,20	5 357 913 000,00	4 328 122 235,20	83,14
8230	PROJET/ Réhabilitation des ponts KANANGA II et LUKUSHI à M	400 000 000,00	2 294 209 560,00	0,00	1 894 209 560,00	573,75
8230	Projet/Réhabilitation de la route nationale n°1 tronçon MATADI-B	2 144 892 000,00	0,00	2 144 892 000,00	0,00	0,00
8230	Projet/Réhabilitation des routes, entretien des ponts et bacs	2 249 521 000,00	0,00	2 249 521 000,00	0,00	0,00
8230	Projet/Réhabilitation des ponts sur la rivière LUABO à Kamina/K	300 000 000,00	0,00	300 000 000,00	0,00	0,00
8130	PROJET/Construction du pont LUTOYI/ IREKO-BOOLE à KIRI	363 500 000,00	0,00	363 500 000,00	0,00	0,00
8130	Projet/ Construction du Pont LUBUNDEYI à KALEMIE/ KATANGA	350 000 000,00	748 925 550,30	0,00	398 925 550,30	213,98
8230	Projet/réhabilitation de la route Yakoma-Pont Mongala/Equateur	300 000 000,00	0,00	300 000 000,00	0,00	0,00
8230	REHABILITATION ET REPARATION DES ROUTES, PONTS, AERO	0,00	2 034 987 124,90	0,00	2 034 987 124,90	0,00
TOTAL SECTION 42		9 540 712 000,00	15 097 089 302,30	8 365 812 000,00	13 922 189 302,30	158,24
SECTION 44 AGRICULTURE						
CHAPITRE 48003 : Cabinet du Président		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8110	Projet/ Construction des immeubles pour les services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SECTION 44		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SECTION 77 COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE (CENI)						
CHAPITRE 77001 : Membre de l'Assemblée Plénière (Bureau et Plénière) et Personnel spécialisé		1 954 443 000,00	0,00	1 954 443 000,00	0,00	0,00
8410	Projet/ Construction des immeubles pour les services	1 954 443 000,00	0,00	1 954 443 000,00	0,00	0,00
TOTAL SECTION 77		1 954 443 000,00	0,00	1 954 443 000,00	0,00	0,00
CHAPITRE 88000 : Province et ETD/Autres secteurs		10 521 733 165,00	18 121 696 042,05	85 775 889 967,95	375 852 845,00	17,51
8250	Projet/Réhabilitation diverses	10 521 733 165,00	18 121 696 042,05	85 775 889 967,95	375 852 845,00	17,51
CHAPITRE 88100 : Province et ETD/ Santé		220 685 851 396,00	18 629 641 888,32	8 208 779 003 290,68	6 722 793 783,00	8,44

8220	D'Ouvrages Hydrauliques	0,00	236 402 600,00	0,00	236 402 600,00	0,00
CHAPITRE 88200 : Province et ETD/ Enseignement Primaire et Secondaire		215 115 807 716,00	29 219 719 937,64	201 529 821 778,36	15 633 734 000,00	13,58
8250	REHABILITAION DIVERSES	0,00	139 450 245,00	0,00	139 450 245,00	0,00
CHAPITRE 88300 : Province et ETD/Développement Rural		89.982.397.888,00	1 046 091 994,52	86 339 121 178,40	3 402 815 248,92	7,83
8250	Projet/Réhabilitations diverses/Rural	1.544 518 000,00	69 095 496,00	1 475 422 504,00	0,00	4,47
8250	Projet/Réhabilitations diverses/Rural	2 155 763 000,00	0,00	2 155 763 000,00	0,00	0,00
8250	Projet/Mise en service de groupes électrogènes de Kenge, Gungu	5.563.063.960,00	1 426 587 123,20	4 136 476 836,80	0,00	25,64
8290	Projet/Réhabilitations diverses/Rural	1 002 095 000,00	3 948 075 770,92	0,00	2 945 980 770,92	393,98
8290	CONSTRUCTIONS DIVERS	0,00	456 834 514,00	0,00	456 834 514,00	0,00
CHAPITRE 88400 : Province et ETD/Infrastructures et Travaux publics		76 709 366 835,00	102 303 877 277,75	81 883 814 106,10	87 478 324 548 5,85	133,37
8250	REHABILITATION DIVERSES	0,00	4 650 000 000,00	0,00	4 650 000 000,00	0,00
8250	Projet /Constructions diverses/ voirie	1 945 205 000,00	63 442 356 370,44	0,00	61 497 151 370, 44	3 261, 47
8190	Projet/ Route Boende-Djolu/OR	19 294 149 000,00	0,00	19 294 149 000,00	0,00	0,00
8190	Projet/Infrastructures Routières/POPOKABAKA	5 707 854 780,00	0,00	5 707 854 780,00	0,00	0,00
8250	Projet /Constructions diverses/ voirie	1 240 062 000,00	1 395 000 000,00	0,00	154 938 000,00	112,49
8120	CONSTRUCTION D'OUVRAGE HYDRAULIQUE	0,00	45 570 000,00	0,00	45 570 000,00	0,00
8110	CONSTRUCTION D'EDIFICE ET D'IMMEUBLES	0,00	679 009 646,56	0,00	679 009 646,56	0,00
8190	Projet /Constructions diverses/ voirie	1 076 808 000,00	4 310 753 595,60	0,00	3 233 945 595,60	400,33
TOTAL SECTION 88		706 015 157 000,00	175 321 027 140,28	644 307 650 321,49	113 613 520 461,77	24,80

Source : *Projet de Loi portant reddition des Comptes de la Loi de Finances pour l'exercice 2014*

Observation :

A la lecture de l'exécution des dépenses d'investissements du secteur sociaux de base, il faut observer 3 situations :

- Le faible taux d'exécution des projets inscrits et budgétisés dans la loi de finances pour l'exercice 2014 ;
- La plupart des dépenses exécutées n'ont pas été prévues dans le budget, tel est le cas de REHABILITATION ET REPARATION DES ROUTES, PONTS, AERO inscrit dans le chapitre Infrastructures et Travaux Publics, etc.;
- Plusieurs projets sont exécutés au niveau par la Présidence de la République surtout dans les secteurs de l'Education et de Santé en lieu et place des autorités du secteur respectif, c'est le cas de : Projet/ Réhabilitation et modernisation des Fac. De médecine (UNIKIS, UNILU, etc. ;

On constate aussi des cas de :

- sous-consommation des crédits budgétaires: les dépenses des Province et ETD/Autres secteurs exécutées à 28,80%, Province et ETD/EPSP à 13,58%, ESU à 15,55%, etc. ;
- non consommations des crédits budgétaires: Santé Publique (0,00%), EPSP (0,00%), **Recherche Scientifique (0,00)**, agriculture (0,00%), etc. ;
- dépassement des crédits budgétaires : la section **INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS exécuté à 158,24%** ; le chapitre **Province et ETD/Infrastructures et Travaux publics exécuté à 133,37%** ; etc.

I.2.3. Autres classification des dépenses du Budget Général

Les prévisions des dépenses de la loi de finances n°14/022 du 31 Janvier 2014 portant budget du pouvoir central pour l'exercice 2014, dépenses du budget général a été estimé à 7.449,00 milliards de FC, sous plusieurs angles, notamment : par rubriques budgétaire, par nature, par administration et par grandes fonctions.

Ce paragraphe, d'aborde l'exécution du budget par administration et par grande fonction.

A. Exécution des dépenses par administration

Les Dépenses du budget général par administration, dans l'exercice 2014, sont au nombre de 75 regroupées en 8 sections. Le tableau ci-dessous présente les dépenses de questions administrations : institutions politiques d'une part et les institutions à caractère social d'autre part.

Synthèse de quelques dépenses du budget général par administration (en CDF)

Section	LIBELLE	PREVISION	EXECUTION	DISPONIBLE	DEPASSEMENT	ECART	TAUX D'EXC
10	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	98404035000,00	82142293413,99	21066461318,82	4804719732,81	16261741586,01	83,47
11	PRIMATURE	27809916000,00	25101371406,16	4263606907,61	1555062313,77	2708544593,84	90,26
13	VICE-PRIMATURE CHARGE DU BUDGET	2147288000,00	2505055907,17	1070437550,83	428205458,00	-357767907,17	116,66
14	VICE-PRIMATURE CHARGE DE LA DEFENSE	2147288000,00	1006778213,07	1391266786,96	250757000,00	1140509786,96	46,89
18	ASSEMBLEE NATIONALE	168492566000,00	129488419545,42	65861550014,67	26857403560,09	39004146454,58	76,85
19	SENAT	51737263000,00	52839567447,46	13387044823,00	14489349270,46	-1102304447,46	102,13
20	POUVOIR JUDICIAIRE	126016752000,00	66833078813,21	70277829857,08	11094156670,29	59183673186,79	53,04
24	DECENTRALISATION ET AFFAIRE COUTUMIERE	10308298000,00	2233692227,15	8472522068,28	397916295,43	8074605772,85	21,67
27	DEFENSE NATIONALE	426413562260,00	434594287058,10	64297117603,12	72477842401,22	-180724798,10	101,92
37	SANTE PUBLIQUE	515832900000,00	535709164497,38	220732980329,87	240609244827,24	-19876264497,38	103,85
38	ENSEGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL	579535245000,00	576438544831,96	238101723066,72	235005022898,68	3096700168,04	99,47
40	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE	179921652000,00	153268304136,72	36305664634,89	9652316771,61	26653347863,28	85,19
43	URBANISME ET HABITAT	11296762000,00	2071282759,00	9225479241,00	0,00	9225479241,00	18,34
44	AGRICULTURE	216151224000,00	176142307738,34	185011018333,26	145002102071,60	40008916261,66	81,49
45	DEVELOPPEMENT RURAL	191901854000,00	34137620321,13	158796418566,03	1032184887,16	157764233678,85	17,79
48	MINES	47621669000,00	18623969576,18	32536705101,78	3539305677,96	28997399423,82	39,11
49	HYDROCARBURE	5679211000,00	1713136862,31	4256542675,69	290468138,00	3966074137,69	30,17
76	COUR DES COMPTES	4360921000,00	3659272815,39	2436604946,61	1734956762,00	701648184,61	83,91
77	COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE	245649561176,00	58462676532,60	205681070216,00	18494185572,60	187186884643,40	23,80
80	CONSEIL SUPERIEUR A LA DEMONCRATIE	5959321000,00	4372735215,76	2974795211,24	1388209427,00	1586585784,24	73,38
87	INSPECTION GENERALE DES FINANCES	10613507000,00	7042576147,45	4308529265,43	737598412,88	3570930852,55	66,35
93	OPPOSITION POLITIQUE	531500000,00	0,00	531500000,00	0,00	531500000,00	0,00

Source : Projet de Loi portant reddition des Comptes de la Loi de Finances pour l'exercice 2014

Légende :

Sous-consommations des crédits
 Crédits en dépassement
 Non-consommations des crédits

Commentaire :

S'agissant de l'exécution des dépenses par administration, il faudra observer ici deux situations : les dépenses des institutions politiques et des services sociaux de base :

1°) les dépenses des institutions politiques

L'exécution des institutions politiques de l'Etat ne renseigne que la Vice-Primature en charge du Budget (116,66%), la Primature (90,26%), la Présidence (83,47%), le Senat (102,13%), l'Assemblée Nationale (76,85%) garde toujours le niveau du taux d'exécution. Cependant, il faudra signaler le faible taux d'exécution des dépenses des institutions d'appui à la Démocratie telle que la CENI (23,80%).

2°) Les dépenses des institutions à caractère sociale

Les dépenses des institutions à caractère sociale ont connues un faible taux d'exécution, lors de l'exercice budgétaire 2014, notamment Développement Rural (17,79%), Décentralisation et Affaire Coutumière (21,67%), Urbanisme et Habitat (18,34%).

Néanmoins, il faudra souligner l'augmentation significative de l'exécution des dépenses de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (85,19%) ; de l'EPSP (99,47%) ; de la Santé Publique (103,85%), de l'Agriculture (81,49%), etc.

Les dépenses des Ministères réputés à caractère productif ou extractif, dont les recettes contribuent à 75% dans le budget de l'Etat, ont connu un faible taux d'exécution : Mines (39,11%) et Hydrocarbure (30,17%).

Les dépenses de Ministères de souveraineté nationale ont été males exécutées dans le budget 2014 : Vice-primature charge de la défense (46,89%) et pouvoir judiciaire (53,04%).

Certaines ont connu de non consommation des crédits budgétaires : opposition politique (0,0%).

Observation :

Au sujet des dépassements des crédits dans l'exécution des dépenses courantes du budget général, la société civile rappelle les termes de l'article 38 de la LOFIP, qui stipule ce qui suit : « ... les crédits budgétaires sont limitatifs. Les dépenses sur crédits limitatif ne peuvent être engagées ni ordonnancées au-delà des dotations budgétaires ».

B. Exécution des dépenses par grandes fonctions de l'Etat

S'agissant des dix (10) missions régaliennes assignées à l'Etat, voici développer la mesure suivant laquelle, les dépenses de ces grandes fonctions ont été exécutées. (Tableau ci-dessous)

Synthèse des dépenses du Budget Général par grande fonction

GRANDE FONCTION	LIBELLE	PREVISION	EXECUTION	DISPONIBLE	DEPASSEMENT	ECART	TAUX D'EXC
A	BUDGET GENERAL	7.449.004.345.919,00	5.778.052.250.508,07	3.739.980.460.681,87	2.069.628.365.270,94	1.670.952.095.410,93	77,57%
01	Administration Centrale	2.797.276.627.098,00	2.254.027.590.497,46	1.043.905.623.780,60	500.656.587.180,07	543.249.036.600,54	80,58%
02	Défense	426.146.343.260,00	432.907.639.691,66	64.534.401.462,12	71.295.697.893,78	-6.761.296.431,66	101,59%
03	Ordre et Sécurité publique	501.508.219.667,00	354.656.312.413,44	221.235.911.478,89	74.384.004.225,33	146.851.907.253,56	70,72%
04	Affaires économiques	1.503.935.887.002,00	1.098.663.186.148,07	1.156.119.117.913,60	750.846.417.059,67	405.272.700.853,93	73,05
05	Protection de l'Environnement, de la faune et flore	71.994.529.000,00	35.354.844.249,09	51.723.156.137,68	15.083.471.386,77	36.639.684.750,91	49,11%
06	Logement et Equipement collectifs	112.469.713.880,00	24.213.161.630,08	90.769.442.578,72	2.512.890.228,80	88.256.552.349,92	21,53%
07	Santé	804.618.819.396,00	667.333.674.576,86	485.194.509.612,30	347.909.364.793,16	137.285.144.819,14	82,94%
08	Religions, culture, sports et loisirs	57.862.180.000,00	58.428.570.344,62	18.915.920.139,53	19.482.210.484,15	-566.390.344,62	100,98%
09	Enseignement	1.075.859.101.616,00	776.982.379.027,29	574.845.149.186,47	255.968.426.597,76	298.876.722.588,71	72,22%
10	Protection sociale, Affaires sociales	97.332.925.000,00	75.484.892.029,50	52.737.328.391,95	30.889.295.421,45	21.848.032.970,50	77,55%
B	BUDGET ANNEXES	515.429.915.000,00	117.790.998.345,00	467.664.380.640,97	60.600.542.023,68	398.638.916.655,00	22,81%
C	COMPTRES SPECIAUX	307.999.348.335., 00	256.122.612.752,56	169.858.193.088,67	67.532.348.381,61	51.876.735.582,84	83,16%
TOTAL GENERAL		8.273.433.609.254,00	6.151.965.861.605,63	4.377.503.034.411.51, 51	197.161.255.676,23	2.121.467.747.648,37	74,36

Source : *Projet de Loi portant reddition des Comptes de la Loi de Finances pour l'exercice 2014*

Légende :

 Sous consommation des crédits budgétaires

 Consommation des crédits budgétaires en dépassement

Commentaire :

L'exécution des dépenses du budget général par grandes fonctions de l'Etat au cours de l'exercice 2014, renseigne ce qui suit :

a. Les dépassements de plus de 100% :

- Défense : 101,59%
- Religions, culture, sports et loisirs : 100,98%

b. Exécution à moins de 50%

- Logement et Equipement collectifs : 21,53%
- Protection de l'Environnement, de la faune et flore : 49,11%

Cependant, il faudra saluer l'évolution signification d'exécution des dépenses de l'enseignement (72,22%) et santé (82,94%) dans le budget 2014.

II. Observations générales de la société civile sur l'exécution de la loi de finances 2014

II.1. La conformité à la loi

Conformément aux articles 172 et 173 de la constitution de la République démocratique du Congo et en application des articles 28,29,30,81,82,84,87 et 127 alinéa 5 de la loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques, le Gouvernement est tenu de rendre compte de l'exécution de la loi de finances du pouvoir central du dernier exercice clos, en présentant les réalisations des recettes d'une part, et de l'exécution des dépenses, d'autre part.

La société civile constate que c'est pour la troisième fois que le Gouvernement congolais présente, au parlement, le rapport sur l'arrêt des comptes de gestion de la loi de Finances du pouvoir central. Elle le félicite et encourage cette initiative, qui renforce la transparence et la redevabilité dans la gestion de finances publiques en RDC.

Cependant, la société civile relève que le projet de loi portant reddition des comptes de la loi de finances pour l'exercice 2014, a été déposé en septembre 2015. Pourtant la loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques en son article 84 renseigne : « *le projet de loi portant reddition des comptes du dernier exercice clos, y compris les documents prévus aux articles 81 et 82 points 1 et 2 de la présente loi est déposé à l'Assemblée nationale, au plus tard le 15 mai de l'année suivant celle de l'exécution du budget auquel il se rapporte. Dans l'impossibilité de respecter ce délai, le projet de loi portant reddition des comptes, ainsi que le rapport de la Cour Comptable visé au point 3 de l'article 82 sont déposés avant la fin de la session ordinaire de Mars* ».

II.2. Sur le plan de l'exécution

La loi de finance de l'exercice 2014 a été votée en équilibre tant en recettes et qu'en dépenses, à 8.273,43 milliards de FC dont 37,9% du PIB. Comparé au budget de l'exercice 2013 qui était de FC 7.259,09 milliards, il s'était dégagé un taux d'accroissement de 14,0%.

Au terme de l'exécution de la loi de finances de l'exercice 2014, la société civile constate :

Sur le plan d'exécution des recettes, prévues à 5.480.395.169.919,00 de FC les recettes internes ont été réalisées à 79,05% soit 4.332.498.471.658,97 de FC tandis que les recettes extérieures, prévues à 1.968.609.176.000,00 de FC ont été réalisées à 68,40 soit 1.346.570.533.572,13 de FC.

Les recettes du budget général de la loi des finances pour l'exercice 2014 ont été réalisées à 76,24%, des comptes spéciaux à 22,81% et des budgets annexes à 83,16%. Ce qui fait 73,16% des recettes totales mobilisées au cours cet exercice budgétaire. Cependant, il se dégage une moins-value de 2.220.450.992.591 milliards de fc soit 27% du budget général.

Ainsi, la société civile ne constate que la part des recettes interne dans le budget du pouvoir central régresse : elles sont passées de 87,02% en 2013 contre 73,16% soit une régression de 13,86%.

Au sujet des dépenses, la société civile constate la persistance de la consommation des crédits en dépassement et l'exécution des dépenses sans ouverture préalable de crédits budgétaires, actes constitutif de fautes de gestion.

De même, elle condamne la non-exécution et la faible exécution des crédits au détriment de certains services, les empêchant de fonctionner ou de se doter d'équipements et autres infrastructures requis par leur état. Il faudra noter aussi l'incohérence des chiffres, présenté dans le projet de loi sous analyse.

En plus, la société civile constate le faible taux d'exécution des dépenses d'investissement tandis que celles des institutions politiques gardent toujours les mêmes tendances qu'en 2013.

II.3. L'absence de la loi de finance rectificative

Au vu de la contreperformance des administrations financières de l'Etat, n'ayant pas permis au Gouvernement de bien réaliser son programme, contenu dans la loi de finances pour l'exercice 2014, ce dernier devrait retourner au parlement pour une présentation d'une loi de finances rectificative, pour modifier les dispositions de la loi de finances initiale, tel que prescrit dans les articles 26 et 27 de la loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques.

III. Recommandations de la Société Civile sur l'exécution du Budget 2014

Au gouvernement de la République

- De lutter contre les contreperformances des 3 Régies financières, qui accusent des moins-values, en prenant les dispositions susceptibles de conduire à un meilleur encadrement de leurs recettes, car elles relèvent généralement de lui, et le défaut d'anticipation en la matière fait que la cour lui impute la responsabilité des moins-values qu'elle relève ;
- D'assurer la vulgarisation des décrets n°13/050 du 06 novembre 2013 portant Plan Comptable de l'Etat.
- Evaluer la mise en œuvre de la LOFIP, pour dégager les forces et les faibles des réformes déjà engagées ;
- renforcer de l'efficacité des administrations fiscales, douanière et non fiscale avec la mise en place d'un réseau informatique des recettes fiscales et non fiscales et du système douanier ;
- élargir de l'assiette fiscale ;
- améliorer du rendement fiscal des secteurs des ressources naturelles ;
- mettre en place d'une politique particulière de mobilisation des ressources innovantes ;
- actualiser le cadre légal existant.
- Lutter de manière efficace contre la corruption, évasion fiscale et le détournement des deniers publics.

Au sujet des dépassements, de respecter les termes des articles :

- 38 de la LOFIP, qui prescrit notamment que, sous réserve des crédits évaluatifs et provisionnels dont question aux articles 39 et 40 « ... les crédits limitatifs. Les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées ni ordonnancées au-delà des dotations budgétaires. » ;
- 26 et 27 de la LOFIP sur l'obligation de lois de finances rectificatives du budget ;

- De poursuivre l'effort de renforcement des capacités des ordonnateurs et des comptables publics, les deux catégories reconnues par la loi comme agents d'exécution du budget, en vue d'une réelle maîtrise de la LOFIP, des textes régissant la cour des comptes, ainsi que du Règlement général sur la comptabilité publique.

Au parlement :

- D'initier de manière permanente des contrôles parlementaires au cours de l'exercice budgétaire ;
- Sanctionner si possible les personnes impliquées dans la mauvaise gestion des finances publiques.
- En sa qualité d'autorité budgétaire, premier destinataire des observations de la Cour des Comptes, conformément au prescrit des articles 100 et 173 de la constitution ainsi que 123 et 124 de la LOFIP, à s'impliquer davantage pour la suite à donner aux rapports de la cour des comptes, afin que, pour chaque exercice, le budget du pouvoir central, son exécution et règlement définitif +à travers la loi portant reddition des Comptes- se conforment à ces textes.